



Rapport d'activité 2014
des services de l'Etat dans le Morbihan
et orientations 2015



L'article L 3121-26 du code général des collectivités territoriales prévoit que « chaque année, le représentant de l'Etat dans le département informe le Conseil général, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'Etat dans le département ». Ce document permet de présenter aux élus la mise en œuvre, sur leur territoire, des politiques publiques conduites par l'Etat pour l'année écoulée, et d'évoquer les perspectives pour l'année suivante.

Le document synthétique qui vous est présenté met en exergue les multiples missions exercées par l'Etat dans le département, ses priorités pour l'année 2014 et ses grandes orientations de l'année 2015. Il met aussi en évidence les outils financiers, juridiques et techniques qui sont déployés au bénéfice des citoyens, des collectivités territoriales et de l'ensemble des acteurs socio-économiques qui œuvrent sur son territoire.

Ce rapport s'articule autour des six thèmes suivants :

- la sécurité et la protection des biens et des personnes ;
- le développement et l'aménagement durables des territoires ;
- la vie économique et la cohésion sociale ;
- l'offre éducative et l'accompagnement des jeunes ; la politique culturelle ;
- le respect des lois et des libertés publiques ; la vie citoyenne ;
- la gestion financière, fiscale et patrimoniale.

Souhaitant que ce rapport vous apporte les éléments d'information qui vous sont nécessaires dans l'exercice de vos fonctions, je puis vous affirmer que je continuerai à mobiliser l'ensemble des responsables et agents de l'Etat, avec l'ambition que nous partageons, qui est de concourir au développement équilibré du département du Morbihan.

Thomas Degos
Préfet du Morbihan

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1 – La sécurité et la protection des biens et des personnes | 5 |
| La lutte contre la délinquance..... | 7 |
| La lutte contre l'insécurité routière | 8 |
| La sécurité civile..... | 9 |
| La sécurité alimentaire | 14 |
| La protection des consommateurs et des salariés..... | 15 |
| 2 – Le développement et l'aménagement durables des territoires..... | 17 |
| La maîtrise de l'urbanisation et la gestion de l'espace..... | 19 |
| La gestion des milieux et de la biodiversité..... | 21 |
| Le développement durable | 24 |
| La mer et le littoral | 24 |
| L'aménagement du territoire : les services publics..... | 25 |
| 3 – La vie économique et la cohésion sociale | 27 |
| La situation économique et le marché du travail | 29 |
| La cohésion sociale | 35 |
| 4 – L'offre éducative et l'accompagnement des jeunes ; la politique culturelle | 39 |
| L'offre éducative | 41 |
| Les politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse | 45 |
| L'accès aux loisirs et à la culture ; la protection du patrimoine..... | 46 |
| 5 - Le respect des lois et des libertés publiques ; la vie citoyenne | 49 |
| Le contrôle de légalité et le conseil aux élus..... | 51 |
| Les autres missions régaliennes | 56 |
| 6 – La gestion financière, fiscale et patrimoniale | 59 |

1 – La sécurité et la protection des biens et des personnes



La lutte contre la délinquance

❑ Les chiffres

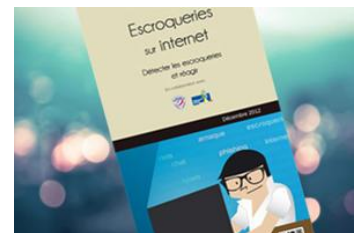
Le Morbihan figure parmi les départements les plus sûrs de France, alors que sa population augmente fortement et qu'elle accueille chaque année de nombreux touristes. L'année 2014 est marquée par :

- une progression des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) ;
- une baisse constante des atteintes aux biens (AAB), avec notamment un recul des cambriolages dans les habitations ;
- une recrudescence des escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF).

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont augmenté globalement de 11,8 %, en raison plus particulièrement de l'évolution du nombre des violences physiques, crapuleuses (+ 59 faits), ou non crapuleuses (+ 206 faits) et du nombre de violences sexuelles (+ 53 faits). Ces faits sont souvent commis dans la sphère familiale sur fond d'alcool et/ou de consommation de produits psychotropes.

Les atteintes aux biens diminuent de 5 % (- 840 faits). Le recul global des faits de cambriolages doit être souligné : il concerne plus particulièrement les habitations (principales et secondaires) et les lieux annexes (caves, garages...). A contrario, la tendance est à la hausse dans les locaux professionnels (+ 16,5 %). Le nombre de destructions ou de dégradations de biens diminue également (- 10 %).

Les escroqueries et infractions économiques et financières ont progressé de 7,3 %. Ce sont principalement des escroqueries et abus de confiance liés à l'usage d'internet et aux achats numériques, ainsi que des usages frauduleux de cartes de crédit.



❑ Les dispositifs partenariaux

Neuf conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD-CISPD) sont actifs dans le département, et trois communes adhèrent à un CISPD de Loire-Atlantique (Cap-Atlantique-La Baule). Les services de l'Etat se sont montrés attentifs à ce qu'ils restent, sous la présidence du maire, un outil efficace de partage de diagnostics et de bonnes pratiques, en leur apportant conseils et financements. Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a été mobilisé, à hauteur de 239 000 €, pour soutenir des programmes de lutte contre la délinquance des jeunes et les violences intrafamiliales majoritairement dans les quartiers concernés par la politique de la ville.

L'état major de sécurité, qui rassemble autour du préfet les procureurs de Vannes et de Lorient, ainsi que les administrations des douanes, des finances publiques et de l'éducation nationale, s'est réuni à quatre reprises, afin de s'assurer de la bonne cohérence de la politique menée par ces différents acteurs.



Le préfet, les procureurs de la République de Vannes et Lorient, et le président du Conseil général ont signé, le 21 janvier 2014, **le plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017**. Il constitue le cadre d'intervention de l'action des comités locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

Pour lutter plus efficacement contre les cambriolages dans les commerces, une convention pour la mise en place d'un **dispositif d'alerte des commerçants par SMS** a été signée le 12 décembre 2014 entre le préfet, la Chambre de commerce et d'industrie et les forces de l'ordre.

La lutte contre l'insécurité routière

❑ Les chiffres



L'année 2013 avait été marquée par le plus faible nombre de tués (33) enregistré depuis la mise en place de la sécurité routière. **L'année 2014 n'a pas été aussi favorable, même si le nombre de tués (43) reste très inférieur à celui des années précédentes. Pour la première fois, le nombre des accidents est passé sous la barre des 500.** Le bilan de l'accidentalité routière en 2014, comparé à 2013, montre les évolutions suivantes :

- + 30 % du nombre de personnes tuées ;
- - 14,9 % du nombre d'accidents ;
- - 20,1 % du nombre de blessés.

| L'insécurité routière entre 2008 et 2014 | | | | | | | |
|--|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 |
| Nombre d'accidents | 486 | 571 | 610 | 676 | 645 | 728 | 734 |
| Nombre de tués | 43 | 33 | 55 | 55 | 48 | 48 | 52 |
| Nombre de blessés | 605 | 757 | 780 | 893 | 884 | 931 | 872 |

Le facteur « **alcool et/ou stupéfiants** » est en cause dans 34 % (45 % en 2013) des accidents mortels de la circulation. La « **vitesse** » arrive en deuxième position (29 %), et le **refus de priorité** en troisième position (14 % des situations).

| Les causes d'accidents mortels en 2014 | | | | | | | | | | | |
|--|--------------------------|------|---------|------|-------------------|------|--------|------|-------------|-----|-----------|
| | Alcool et/ou stupéfiants | | Vitesse | | Refus de priorité | | Autres | | Indéterminé | | Nb total |
| 2014 | 13 | 34 % | 11 | 29 % | 6 | 16 % | 8 | 21 % | 0 | 0 % | |
| 2013 | 13 | 45 % | 7 | 24 % | 4 | 14 % | 5 | 17 % | 0 | 0 % | 29 |
| 2012 | 18 | 38 % | 6 | 13 % | 12 | 26 % | 10 | 21 % | 1 | 2 % | 47 |
| | ↓ | | ↑ | | ↑ | | ↑ | | → | | |

37 % (contre 48 % en 2013) des victimes d'accidents sont des usagers fragiles (piétons et motocyclistes). Les conducteurs de motos d'une cylindrée supérieure à 125 cm³ demeurent comme l'année dernière particulièrement touchés, avec 9 tués au cours de l'année, comme en 2013. En revanche, aucun vélocycliste n'a perdu la vie sur les routes du Morbihan.

❑ L'activité répressive

L'action répressive des services de police et de gendarmerie est restée soutenue, notamment contre les infractions graves génératrices d'accidents : vitesse, alcoolémie, règles de priorité, non port de la ceinture de sécurité ou du casque, utilisation du téléphone portable au volant.

Le nombre d'infractions relevées a augmenté, entre 2013 et 2014, de 6,7 % en zone police (1474 faits) et de 28,5 % en zone gendarmerie (1133 faits). Les infractions liées aux stupéfiants en représentent la part la plus importante.

❑ La prévention

Les services de l'État, ainsi que les collectivités locales et de nombreux bénévoles, ont mis en place des **actions de prévention, à destination de publics ciblés**, sur des thèmes sélectionnés pour leur pertinence dans la lutte contre l'insécurité routière dans le Morbihan.

Cette sélection s'opère dans le cadre du **document général d'orientation (DGO)**, signé pour cinq ans par le préfet et le président du Conseil général. Ces orientations sont déclinées en actions opérationnelles inscrites dans le **plan départemental annuel d'action pour la sécurité routière (PDASR)**, animées par la « coordination sécurité routière », hébergée à la direction départementale des territoires et de la mer, et par les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) du réseau AGIR pour la sécurité routière.

Plusieurs actions innovantes ont ainsi été mises en œuvre, ciblant la consommation d'alcool et de stupéfiants, la vitesse, les jeunes, les seniors et les usagers fragiles : piétons et deux-roues.



L'animation du **réseau des élus référents sécurité routière (ERSR)** a revêtu en 2014 une importance particulière avec la nomination de 261 élus dont 252 nouveaux, ainsi que 203 ERSR suppléants, 81 policiers municipaux et 81 animateurs jeunesse.

Les actions de sensibilisation se sont poursuivies en particulier au travers des opérations "Kit Festival" afin d'accompagner les organisateurs de festival dans leur démarche de prévention à l'insécurité routière et en direction des publics les plus fragiles (action en direction des seniors par le biais de conférences, modules de révision du code de la route et audits de conduite).

La sécurité civile

❑ La prévention des risques

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

Deux des trois PPRT du Morbihan sont approuvés. Le troisième est en cours de finalisation.

- **Le PPRT du site de Sicogaz** à Quéven a été approuvé le 27 février 2012. Une convention de financement, signée le 16 décembre 2013 entre l'Etat, la société Sicogaz et les collectivités percevant la contribution économique territoriale, a permis l'acquisition par la commune de Quéven, en octobre 2014, de quatre bâtiments d'activités situés en zone de risque fort, en vue de leur démolition afin de supprimer toute présence humaine permanente à proximité du dépôt.
- **Le PPRT du site Guerbet** (Lanester et Caudan) a été approuvé le 21 décembre 2012. Il prescrit notamment des travaux de protection des riverains pour le bâti existant (16 logements et 55 locaux d'activité concernés). La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a proposé que ce PPRT bénéficie de l'expérimentation nationale PARI (programme d'accompagnement des risques

industriels) pour fournir des outils pratiques aux riverains pour la réalisation des diagnostics des bâtiments, la définition des travaux, la demande de devis aux artisans, le montage des dossiers de financement et le suivi des travaux. Dans ce cadre, une convention a été signée le 14 février 2014 entre l'Etat, la commune de Lanester et la société Guerbet pour la prise en charge financière intégrale des travaux prescrits pour les logements. Une révision de cette convention a été engagée fin 2014 pour la sécurisation juridique du financement à 100 % des travaux au regard des nouvelles règles définies par le code de l'environnement.

- **Le PPRT des dépôts pétroliers de Lorient** a été prescrit le 30 décembre 2009. La phase de concertation s'est poursuivie en 2014 avec la réalisation d'une étude de vulnérabilité des bâtis existants. Un exercice, le 11 décembre 2014, a permis de tester l'organisation des secours ; ce volet est complémentaire aux autres actions des pouvoirs publics engagées, à savoir la réduction des risques à la source, la maîtrise de l'urbanisation et l'information du public.

La prévention des pollutions et des risques chroniques

Certaines activités industrielles sont source, de manière ponctuelle ou chronique, d'émissions de polluants dans l'air, l'eau, les sols. La maîtrise de ces émissions constitue une priorité, au regard des enjeux de sécurité et de santé, pour les services de l'État qui effectuent tout au long de l'année des contrôles. A ce titre, **l'unité territoriale de la DREAL suit 328 établissements soumis à autorisation**. En 2014, l'inspection des installations classées a mené 124 inspections en Morbihan donnant lieu à 14 mises en demeure.

Emissions industrielles : l'inspection a identifié 11 établissements entrant dans le champ de la directive sur les émissions industrielles pour lesquels les exploitants ont été rappelés à leurs obligations réglementaires. Les dossiers de mise en conformité correspondants instruits en 2014 doivent permettre pour ces établissements une actualisation des prescriptions des arrêtés d'autorisation avant le 7 juillet 2015.

Déchets : quatre dossiers de demande d'enregistrement pour des déchetteries ont été instruits en 2014. Six commissions de suivi de sites (CSS) ont été réunies, dans le cadre de la concertation et de l'information autour des installations en activité de traitement de déchets du département, incinérateurs et installations de stockage de déchets non dangereux.



La prévention des risques littoraux (PPRL)

Deux PPRL ont été approuvés en 2014 : celui de **l'Anse du Stole à Ploemeur**, le 24 septembre 2014, et celui de la **Presqu'île de Rhuys-Damgan** (communes d'Arzon, Saint-Gildas-de-Rhuys, Sarzeau, Le Tour-du-Parc et Damgan), le 4 décembre 2014.

Le PPRL de la **Petite Mer de Gâvres** (communes de Gâvres, Plouhinec, Port-Louis et Riantec) est en cours d'élaboration. Le comité de pilotage du 2 octobre 2014 consacré à la présentation et à la validation des cartes d'aléas finalisées et enjeux recensés, a sollicité la prolongation de la procédure d'élaboration du PPRL, pour tenir compte d'une part de la mise à jour du guide méthodologique des PPRL, et d'autre part, de la durée de concertation nécessaire.

Le **PPRL de Carnac** a fait l'objet d'une prolongation (arrêté préfectoral du 8 juillet 2014) compte tenu de la nécessité de poursuivre les études techniques sur le cordon dunaire.



La vidange du barrage de Guerlédan

La réglementation française impose aux exploitants de barrages de plus de 20 mètres de haut (dits de classe A) de réaliser un examen technique complet tous les 10 ans, ce qui s'applique au barrage de Guerlédan, un des principaux barrages hydroélectriques de Bretagne, situé à la limite du Morbihan et des Côtes d'Armor.

Le lac sera asséché de mai à octobre 2015, période pendant laquelle les débits sont les plus faibles.

Les services de l'Etat ont en charge la sécurisation en eau potable, la sécurité du site au regard de l'afflux touristique et la prise en compte des aspects environnementaux notamment piscicoles ainsi que l'information nécessaire des différents publics concernés par la vidange du lac.

□ La gestion des catastrophes naturelles

Du 23 décembre 2013 au 14 février 2014, le Morbihan a été le théâtre d'une **succession de phénomènes naturels (vents violents, pluies torrentielles, fortes vagues sur le littoral) d'une intensité et d'une durée assez exceptionnelles**. Outre les dégâts occasionnés par les coups de vents sur la côte (érosion avec dégradation des chemins littoraux, destruction de certaines protections comme sur l'isthme de Penthievre...) plusieurs secteurs ont subi des inondations récurrentes (Pontivy, Malestroit), voire persistantes (secteur de Redon) perturbant très fortement les activités économiques (nombreuses routes départementales coupées).



Au delà de ces conséquences, les conditions météorologiques très défavorables et une pollution par hydrocarbures qui a impacté l'ensemble des plages du département, y compris celles des îles (Belle-Ile, Houat), ont provoqué une **mortalité particulièrement importante chez les oiseaux marins** (essentiellement des macareux moines, guillemots de Troil et pingouins torda), morts principalement d'épuisement car n'arrivant plus à se nourrir.

Les outils de gestion de crise, d'une durée inhabituelle, ont été mobilisés par les services de l'Etat :

- 53 alertes crues ou météo ;
- 4000 interventions spécifiques des services de secours en plus des interventions de secours normales ;
- 24 jours de mobilisation des services de l'Etat et des services de secours en Centre opérationnel départemental, 16 audioconférences zonales et 46 départementales avec la participation des maires des communes inondées.

140 demandes de reconnaissance de catastrophes naturelles ont été présentées dont 117 accordées par la commission nationale.



L'impact des destructions sur le patrimoine des communes a été estimé par le ministère de l'environnement à un montant de dépenses de 4 441 564 € (dont une partie compensée par le Fonds de solidarité pour les collectivités victimes de catastrophes naturelles). Il faut y ajouter 966 000 € pour les infrastructures à charge du département et 3 608 000 € pour les équipements côtiers gérés par la région (enlèvement d'embâcles, réfection de barrages et des chemins de halage sur le canal de Nantes à Brest et le Blavet).

❑ Les opérations de secours du SDIS

Les numéros d'appels d'urgence « 18 » et « 112 » du département sont reçus au centre de traitement de l'alerte (CTA) situé dans les locaux du service départemental d'incendie et de secours. **149 889 appels** ont été traités en 2014.

| Nombre d'appels | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|-----------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | 129 800 | 129 423 | 118 366 | 125 497 | 135 055 | 173 323 | 165 248 | 149 889 |

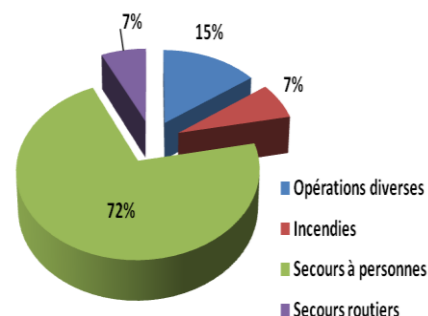
La forte augmentation constatée entre 2011 et 2012 est principalement due à l'évolution de la plate-forme du centre de réception et de régularisation des appels au 15, ainsi qu'à la modification des liens avec le CTA. En 2014, l'activité de régulation a diminué de 9,2 % par rapport à 2013.

Les sapeurs-pompiers du Morbihan sont intervenus 41 959 fois en 2014. Le centre opérationnel départemental du service d'incendie et de secours (CODIS) a assuré le suivi de l'ensemble de ces interventions.

| Nombre d'interventions | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | 35 875 | 39 220 | 39 220 | 38 105 | 38 566 | 37 817 | 40 884 | 41 959 |

L'activité opérationnelle en 2014 est marquée par une hausse des interventions pour opérations diverses, liée aux tempêtes de début d'année, ainsi qu'à une diminution du nombre d'incendies.

L'activité de secours à personnes est en légère augmentation, et le secours routier reste stable.



❑ Les grands rassemblements et les opérations de secours estivales

Les grands rassemblements

Comme chaque année, de nombreux événements sportifs, culturels et festifs mobilisent les services. Leur instruction est confiée à un groupe de travail interministériel où sont abordées les problématiques de gestion de l'espace, de la circulation et du stationnement, du secours à personnes, de la sécurité, de l'ordre public et des aspects sanitaires.

Ce travail de préparation en amont de l'organisation permet au maire de valider le grand rassemblement dans le cadre de son pouvoir de police. En 2014, 16 grands rassemblements ont été autorisés dans le département du Morbihan dont plusieurs nouveaux : le Mud Day qui draine plusieurs milliers de participants sur le parcours du camp de Coëtquidan, et le Rallye national du Morbihan sur les pentes des Landes de Lanvaux à Pluherlin.

Le dispositif estival

Les services de l'Etat se sont mobilisés tout au long des mois de juillet et août pour assurer la protection des citoyens et des vacanciers. Ils ont accordé, sur cette période, une vigilance toute particulière en matière de surveillance des baignades, de lutte contre les cambriolages, de lutte contre l'insécurité routière et de prévention des accidents domestiques et estivaux.



- **La surveillance des baignades :** de nombreuses plages sont réparties dans 23 communes littorales et une de l'intérieur. Toutes disposent de baignades aménagées soumises à un certain nombre de règles visant à sécuriser les usagers. L'action de l'Etat s'est renforcée depuis 5 ans avec un triple objectif : informer-conseiller, former, contrôler.
- **La sécurité des loisirs nautiques :** les agents de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) vérifient que les activités proposées présentent les garanties d'hygiène et de sécurité définies par voie réglementaire. En lien avec la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), des actions d'information, de conseil, d'accompagnement et de contrôle des structures nautiques ont été reconduites en 2014.
- **La protection du consommateur :** de nombreux contrôles sanitaires sont réalisés dans toutes les filières de l'alimentation, dont la restauration. Les vérifications ont porté sur la qualité des produits, la loyauté de l'information, le respect de la chaîne de froid. Une priorité particulière a été donnée au contrôle des manifestations et rassemblements festifs (marchés forains), aux prestations dédiées au tourisme historique, à la sécurité des activités de loisirs et sportives : aires de jeux, jouets nautiques, lunettes de soleil, crèmes solaires...
- **La lutte contre les feux de forêt est** assurée par un réseau de vigies, une surveillance aérienne et par des détachements d'interventions préventifs.



- **Le renforcement des équipes médicales et paramédicales :** médicalisation de l'hélicoptère Dragon 56 de la sécurité civile, avec positionnement d'un sauveteur nautique héliporté, présence d'un véhicule léger infirmier sur les secteurs de Sarzeau et de Ploërmel.
- **La sécurité publique :** le dispositif « Opération tranquillité vacances » qui a permis une diminution des cambriolages, a été reconduit.

□ L'accueil des gens du voyage

La mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage a permis, en 2014, **la poursuite des réflexions sur des réalisations d'aires de grand passage ou de terrains familiaux**, mais également **l'adoption d'un principe rotatif** pour l'organisation des grands passages. Les quelques difficultés d'accueil rencontrées ont fait l'objet de **groupes de suivi dans les agglomérations de Vannes et de Lorient**.

Les grands passages se sont bien déroulés, grâce à un effort réel des collectivités pour proposer des terrains d'accueil adaptés pour la saison : cinq terrains pour un total de six hectares ayant été mis à disposition pour l'accueil d'une trentaine de groupes familiaux et deux terrains d'une capacité de quatre hectares ont permis de recevoir quatre missions culturelles (de 50 à 200 caravanes).

Un effort particulier de **programmation des missions culturelles** a été mené en 2014. La réactivité des services de l'Etat pour la prise d'arrêtés de mise en demeure et le recours à la double procédure (administrative et pénale) a eu un effet dissuasif sur les groupes installés irrégulièrement.

La sécurité alimentaire

❑ La sécurité sanitaire des aliments et des eaux destinés à la consommation humaine

L'année 2014 aura, une nouvelle fois, été rythmée par les évolutions de la filière d'abattage des animaux de boucherie (fermeture de l'abattoir Gallais Viandes de Pontivy, redressement judiciaire puis reprise de l'abattoir Gad de Josselin). Elle aura, par ailleurs, été marquée par la fermeture administrative d'un établissement de restauration à Carnac et de deux établissements de transformation de lait en vue de la vente au consommateur final situés respectivement à Groix et à Saint-Armel.



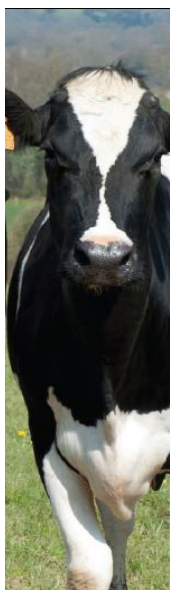
L'activité de contrôle de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) a, de manière plus globale, été la suivante en 2014 :

- 304 inspections en établissements agréés ;
- 206 inspections en ateliers de purification et d'expédition des coquillages ;
- 588 inspections dans les établissements de remise directe au consommateur final ;
- 14 enquêtes sur les toxi-infections alimentaires collectives ;
- 82 traitements d'alertes intéressant des denrées produites ou distribuées dans le département ;
- 5500 certificats sanitaires délivrés pour l'exportation de denrées d'origine animale hors du territoire de l'Union Européenne.

En ce qui concerne les eaux destinées à la consommation humaine, près de 4000 prélèvements et 90 000 paramètres ont été mesurés sur l'eau brute, l'eau traitée et l'eau distribuée. Les eaux distribuées sont de très bonne qualité bactériologique (99,9 % de conformité). Par ailleurs, elles présentent des teneurs en nitrates et en pesticides conformes dans 100 % des cas.

De nouvelles usines de traitement d'eau superficielle (Antoureau à Belle-Ile et Petit Paradis à Lorient), ainsi que des stations d'eau souterraines modernisées (Kemeur à Monterrein et Gué Blandin à Saint-Jacut-les-Pins) ont été mises en service.

❑ La santé et la protection animales



Le département du Morbihan est l'un des plus importants départements d'élevage français avec 7600 exploitations agricoles détenant des animaux, dont 4210 des bovins, 1163 des porcs, 1450 des petits ruminants et 1277 des volailles.

980 contrôles en élevages ont été réalisés (protection animale, identification, pharmacie, surveillance des salmonelles,...), ainsi que **337 prélèvements** dans le cadre des plans de surveillance et plans de contrôle nationaux et européens.

Le plan de contrôle spécifique concernant la **mise aux normes des élevages porcins naisseurs**, engagé en 2013, s'est poursuivi en 2014 avec **450 élevages concernés**.

40 plaintes ont été traitées, principalement liées à des problèmes de protection animale concernant des carnivores et des équidés. Un éleveur de bovins, à qui avaient été retirés ses animaux en 2013, a été lourdement condamné en appel, à de la prison ferme, à la confiscation de ses animaux ainsi qu'à une interdiction de détenir des animaux pendant 5 ans.

❑ Le contrôle des sous-produits animaux

L'année a été marquée par plusieurs événements importants :

- la fermeture de 3 unités dont, en particulier, l'unité de transformation SIFDDA, en fin d'année (l'un des 10 équarrisseurs français), située à Guer ;
- une mission d'étude en juillet pour un fabricant majeur de facteurs d'appétence pour le pet food.

Neuf inspections programmées ont été réalisées sur les 30 ateliers agréés, et 2 lors d'exportations ou d'échanges. Par ailleurs, 18 dossiers ont été instruits, 7 agréments définitifs et 4 provisoires ont été délivrés en particulier en méthanisation.

L'activité de certification à l'exportation ainsi que le suivi des échanges européens sont restés soutenus : 848 certificats et 477 contrôles aux échanges.

La protection des consommateurs et des salariés

❑ Le contrôle des transactions

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) veille à l'information du consommateur, à la sécurité des produits et des services et à la loyauté des transactions.

Au titre des priorités 2014 figuraient :

- la réalisation du programme de contrôle en entreprise qui vise à s'assurer du respect des règles de sécurité et de loyauté des transactions avant la remise au consommateur final ;
- les plans de contrôle européens avec en particulier les recherches microbiologiques sur les aliments, les résidus phytosanitaires sur les fruits et légumes ;
- l'accueil du public avec 1410 consultations enregistrées.



L'affaire de la viande de cheval ayant remis en lumière l'importance des circuits d'importation, **les services ont particulièrement mis l'accent sur les recherches de substitutions d'espèces notamment pour les produits de la mer.** De même, des prélèvements ont été effectués, en vue de la détection éventuelle d'adjonction d'eau qui requiert la mise en œuvre de conservateurs et d'additifs rétenteurs d'eau, notamment pour les filets de poisson importés.

Dans le domaine des produits chimiques et biocides, 34 contrôles ont été opérés dans le Morbihan. **Le taux d'anomalie a été de 32 %, portant essentiellement sur l'absence des phrases de risque normalisées et des pictogrammes de danger.** Une attention particulière a été portée sur les communications des fabricants ; 3 procédures contentieuses ont été rédigées.

La fréquentation touristique dans le Morbihan implique **un suivi, en particulier dans la restauration ou la vente à emporter, lors de la mise en avant d'allégations en rapport avec une origine bretonne ou artisanale.** Au cours de l'été 2014, 1133 contrôles ont donné lieu à 275 avertissements, 41 injonctions administratives, et 21 procès-verbaux.

❑ La protection des salariés

En 2014, l'inspection du travail a été réorganisée avec la mise en place de deux unités de contrôles de 9 agents à Lorient et de 13 agents à Vannes avec, plus particulièrement, des compétences agricole et maritime. Une unité régionale de contrôle, de 4 agents, spécialisée dans la lutte contre le travail illégal, a été créée. Un service de renseignement en droit du travail est par ailleurs en place à Vannes et à Lorient.

Les quatre axes prioritaires nationaux d'intervention de l'inspection du travail ont été déclinés au niveau départemental : santé/sécurité, qualité et effectivité du droit, dialogue social, lutte contre le travail illégal.

Les missions de l'inspection sont avant tout des missions de contrôle, mais l'information et le conseil complètent le dispositif.

L'activité du service s'exerce auprès des entreprises de toutes tailles du régime général (industrie, BTP, secteur tertiaire, transport routier, ferroviaire et aérien) mais aussi du régime agricole et de celui des activités maritimes, ainsi qu'à l'égard d'établissements publics administratifs dans des domaines limités tels les hôpitaux publics en matière de santé-sécurité ou les établissements d'enseignement professionnel pour la protection des mineurs exposés à des travaux dangereux. A noter également que la mise en œuvre des règles relatives à la coordination pour la protection de la santé et la sécurité lors d'opérations importantes du bâtiment ou d'ouvrages de génie civil concerne les maîtres d'ouvrages publics et les maîtres d'ouvrages privés.



Au cours de l'année 2014, **les agents de contrôle ont procédé à 2676 interventions** auprès des entreprises. **Concernant les ruptures conventionnelles, le service a homologué 3125 décisions.**

2 – Le développement et l'aménagement durables des territoires



La maîtrise de l'urbanisation et la gestion de l'espace

□ La planification

L'année 2014 a vu se poursuivre les travaux pour plusieurs projets de SCOT (Ploërmel, Pontivy, Pays du Roi Morvan). Le Pays de Lorient poursuit de son côté les réflexions consécutives à l'extension de son périmètre à l'ancienne communauté de communes de Plouay, publiée le 24 octobre 2013. Le Pays de Questembert a choisi d'établir un PLU intercommunal, premier projet de ce type engagé dans le département.

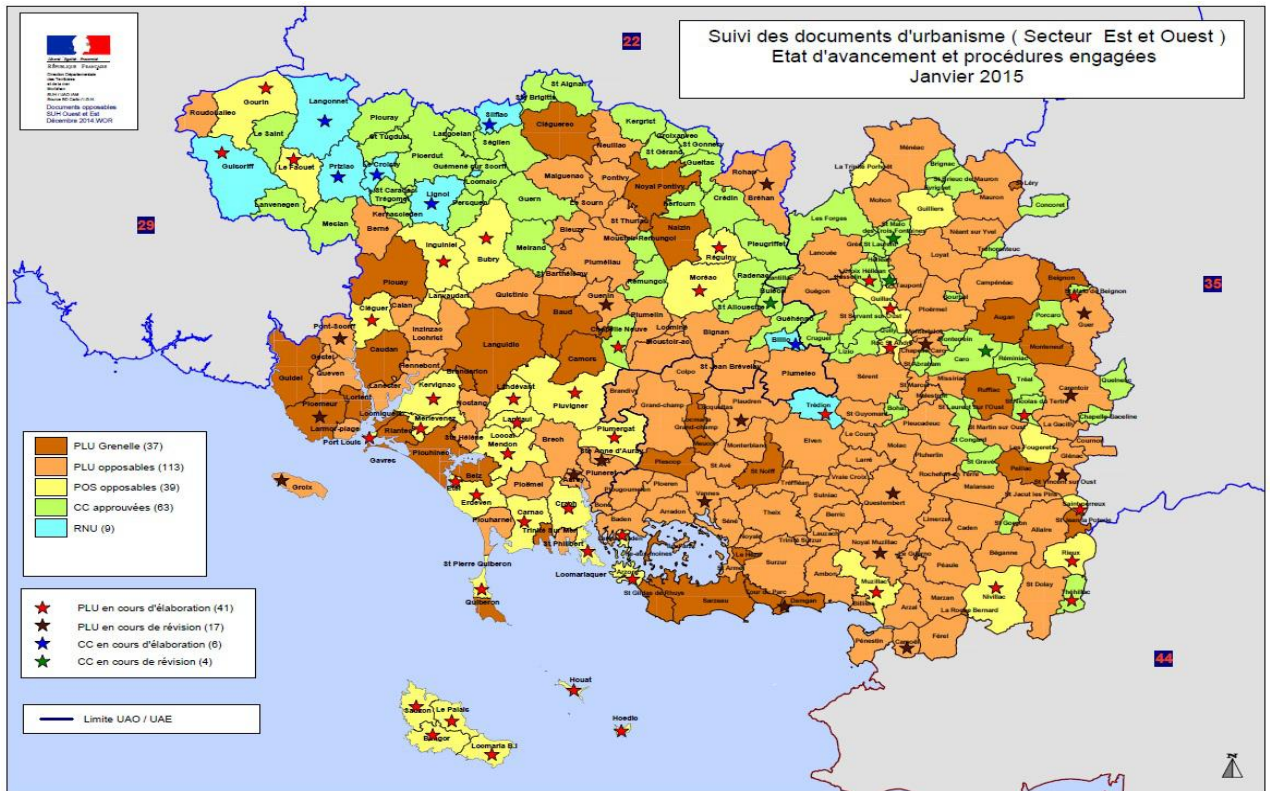


Suite aux dernières jurisprudences en matière d'application de la loi Littoral (jurisprudence du Bono en particulier), la mise à jour des documents destinés à fournir un support d'aide à la décision des élus (identification des zones pouvant permettre les constructions et des zones a priori incompatibles avec la loi Littoral) a été poursuivie (analyse juridique, vérification sur le terrain, échanges contradictoires avec les municipalités). Dix communes ont été instruites en 2014.

Par ailleurs, la **direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a accompagné les communes dans l'élaboration de leurs documents de planification** (plan local d'urbanisme ou carte communale) au travers de :

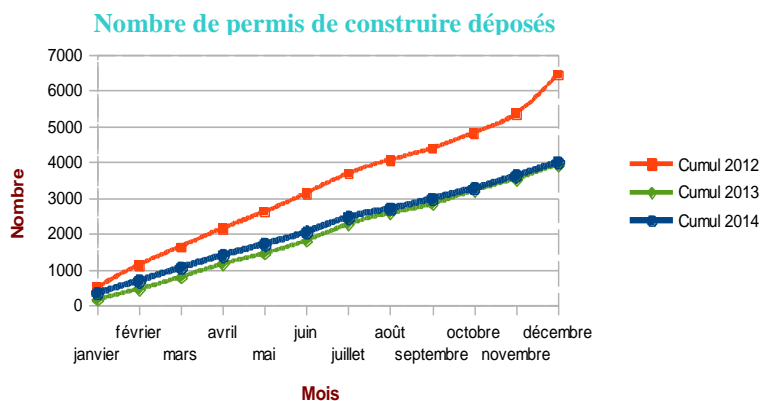
- 9 porter à connaissance et 7 avis sur des PLU arrêtés,
- 20 PLU et 3 cartes communales approuvés,
- 17 procédures de modification et 5 révisions simples effectuées,
- 4 procédures de mise en compatibilité.

Enfin, suite à la **publication de la loi ALUR**, la DDTM a organisé plusieurs réunions avec les élus, pour leur permettre d'en mesurer les effets et notamment la réduction de l'urbanisation dans les zones agricoles et naturelles.



□ L'application du droit des sols

Le nombre de demandes de permis déposées a légèrement augmenté en 2014, mais la baisse de l'activité engagée depuis 2010 se poursuit. La baisse du nombre des mises en chantier reste constante ainsi que le nombre de retraits de permis à l'initiative de leurs bénéficiaires.



La loi ALUR, publiée le 24 mars 2014, confirme la **fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes ADS (autorisation de droit des sols) à compter du 1^{er} juillet 2015** (à l'exception des communes sans document d'urbanisme et des communes appartenant à une communauté de communes de moins de 10 000 habitants). Ce transfert impose à la fois une restructuration des services instructeurs de la DDTM et l'accompagnement des collectivités vers leur autonomie en matière d'instruction. Ces deux missions ont été largement entamées en 2014.

Dans l'attente du décret pris en application de la loi d'avenir instituant une nouvelle commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la **commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA)** a poursuivi son travail (six réunions). Les avis rendus sont majoritairement suivis, ce qui traduit une volonté de préserver les espaces agricoles en favorisant la densification des zones déjà construites.

La gestion des milieux et de la biodiversité

□ La protection des paysages et des sites

Le parc naturel régional du Golfe du Morbihan a été classé par décret le 2 octobre 2014 : il concerne 30 communes (mais ne s'étend pas en mer). Il est ainsi le 50^{ème} parc naturel régional de France.

*Inauguration du
parc régional
par Ségolène
Royal le 23
novembre 2014*



Dans le cadre de l'actualisation des sites majeurs restant à classer et de l'opération Grand Site de Gâvres-Quiberon, une mission d'inspection générale a été effectuée en avril 2014 par le Conseil général de l'environnement et du développement durable sur le massif dunaire de Gâvres à Quiberon (35 km de côtes, 2500 ha). Une réunion de concertation avec l'ensemble des élus et des services concernés a eu lieu en juin 2014 au cours de laquelle le projet de rapport de présentation et les planches cadastrales de délimitation du site ont été remis aux participants.

Une quarantaine de démarches de type Agenda 21 sont engagées dans le Morbihan. C'est le département le plus dynamique en Bretagne, avec notamment 18 démarches labellisées Agenda 21 local France par le MEDDE.

L'activité principale pour les espaces protégés en 2014 a été **le renouvellement des comités consultatifs des réserves naturelles nationales de Groix et de Séné.**

La gestion des **forêts** a été marquée par la préparation des dispositifs d'aide pour le boisement (Breizh Forêt) et le bocage (Breizh Bocage) du programme de développement rural de Bretagne 2014-2020. En matière de police forestière, le plan de contrôle a été intensifié afin de vérifier la reconstitution des boisements après coupe rase suite aux nombreuses autorisations accordées au titre du code forestier ou du code de l'urbanisme.

L'activité liée à la **chasse** a été particulièrement dense en 2014. Outre la gestion des procédures de location du droit de chasse sur le domaine public maritime, le nouveau classement triennal des espèces nuisibles et le renouvellement des lieutenants de louveteries, se sont ajoutées les difficultés d'application du plan de gestion du sanglier sur la presqu'île de Rhuys.

Devant l'augmentation des populations de grands gibiers et face à la diminution de la population des chasseurs (baisse en moyenne de 3 % des effectifs par an), le département du Morbihan devrait se heurter à l'avenir à d'importantes **difficultés de gestion des équilibres agro-sylvo-cynégétiques.**

□ La planification de la politique de l'eau

En 2014, le Morbihan comptait 257 stations d'épuration publiques avec un parc relativement jeune (l'âge moyen du parc est de 17 ans et 67 % des stations ont moins de 20 ans).

L'état du parc des stations d'épuration est globalement satisfaisant et le niveau de performance des équipements de traitement s'est amélioré au cours des dernières années, notamment dans la zone littorale avec la mise en œuvre de filières membranaires en lieu et place des boues activées pour viser une meilleure qualité bactériologique des eaux.

Malgré cela, la qualité des eaux conchylicoles reste un sujet préoccupant et l'année 2014 a vu le lancement d'une démarche sur le bassin versant de Pénerf avec l'ensemble des acteurs pour le contrôle des systèmes d'assainissement collectif (collecte et traitement) et l'amélioration de leurs fonctionnements. Cela s'est traduit par la signature **d'un arrêté préfectoral pour délimiter une zone à enjeu sanitaire (ZES) sur la rivière de Pénerf visant à la réhabilitation accélérée des assainissements non collectifs non conformes**.

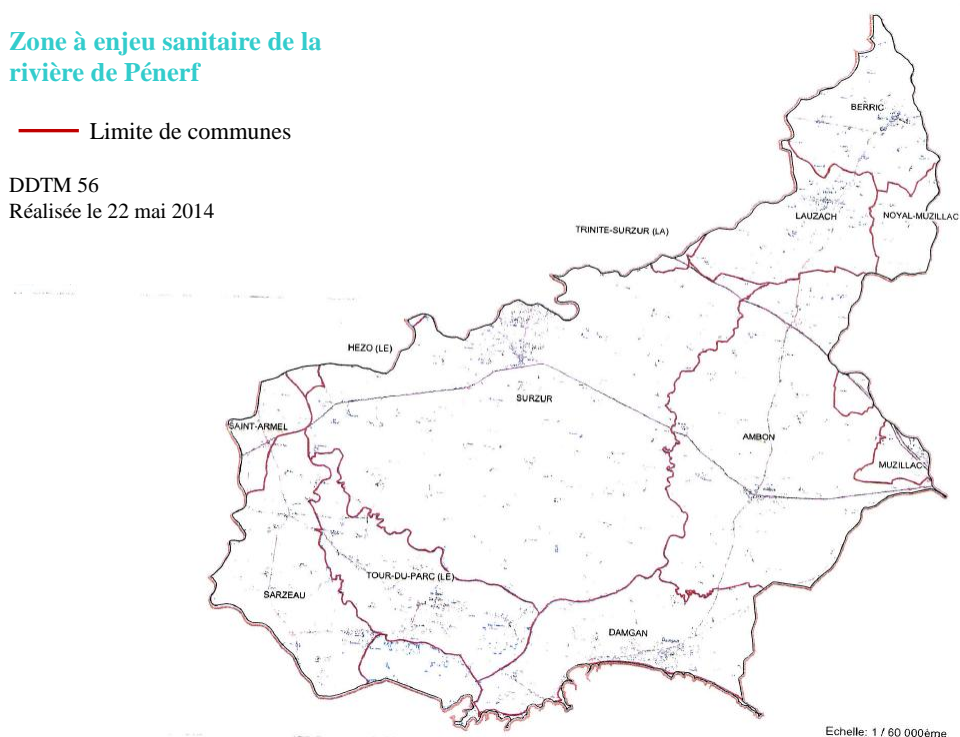
Il s'agit du premier arrêté de ce type mis en œuvre dans le département. Il s'applique sur tout ou partie des douze communes incluses dans ce bassin versant (Le Tour-du-Parc, Sarzeau, Saint-Armel, Le Hézo, Surzur, La Trinité-Surzur, Lauzach, Berric, Muzillac, Noyal-Muzillac, Ambon et Damgan).

Zone à enjeu sanitaire de la rivière de Pénerf

— Limite de communes

DDTM 56

Réalisée le 22 mai 2014



Le bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques intègre la notion de continuité écologique, notion qui se définit par la possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments.

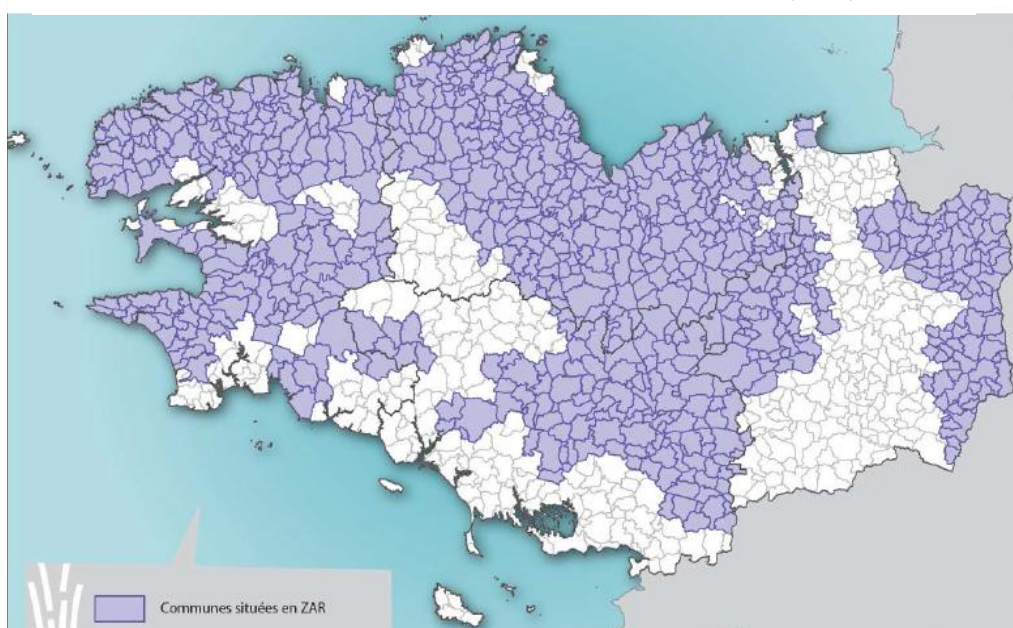
Dans le Morbihan, 276 ouvrages ont été identifiés par la DREAL comme devant être mis aux normes pour répondre à cet objectif et les maîtres d'ouvrage concernés ont été informés par courrier de leurs obligations en matière de continuité écologique. **Au 31 décembre 2014, 94 ouvrages étaient conformes (34 %) et 182 restaient à traiter (66 %) avant 2017.**

□ La lutte contre la pollution diffuse

Le 5^e programme d'action directive nitrates a été signé le 14 mars 2014. Contrairement aux précédents, il n'est pas départemental mais se compose d'un cadrage national et d'une déclinaison régionale. Le volet régional comprend des mesures d'adaptation et de renforcement des dispositions nationales, des mesures d'action renforcées sur des zones à enjeux, des mesures utiles à l'atteinte des objectifs de restauration et de préservation de la qualité des milieux.

L'abandon des ZES (zones d'excédent structurel) et le passage aux ZAR (zones d'action renforcées) se sont accompagnés de **l'obligation, pour les agriculteurs, de déclarer l'ensemble des échanges d'azote réalisés**. Cette déclaration a généré des inquiétudes et des blocages au sein de la profession agricole. Globalement, le dispositif a toutefois enregistré un taux de retour légèrement supérieur à 75 % dans le Morbihan, inférieur de 5 à 10 % par rapport aux autres départements bretons.

Carte des communes situées en Zone d'action renforcée (ZAR)



Ce 5^e programme directive nitrates comporte de nouvelles mesures dont la révision des normes de rejets des différentes espèces animales et l'augmentation des périodes d'interdiction d'épandage. Ces mesures conduisent les agriculteurs à augmenter les capacités de stockage dans leurs exploitations pour être en conformité lors des contrôles. Pour permettre l'adaptation à ces nouvelles règles, un report d'obligation jusqu'au 1^{er} octobre 2016 est possible.

Dans le Morbihan, 822 demandes de report ont été enregistrées à la direction départementale des territoires et de la mer.



Le développement durable

□ La gestion de l'énergie

La politique énergétique en Bretagne, et notamment dans le Morbihan, vise à **augmenter les moyens de production** face à une situation électrique bretonne fragile, et à **lutter contre le réchauffement climatique**. L'atteinte de ces objectifs passe, entre autres, par le développement et la diversification de l'offre énergétique ainsi que par la promotion des énergies renouvelables.

Le renforcement de la desserte en gaz de la Bretagne Sud (qui reliera Plumergat à Pleyben dans le Finistère) permettra d'offrir de nouvelles opportunités de développement de dessertes gazières dans les territoires du sud et centre Bretagne. L'instruction a été menée durant le second semestre 2014.



Afin de renforcer la sécurité de l'approvisionnement électrique et d'accueillir les énergies renouvelables du centre Bretagne, RTE construit **une ligne souterraine de 85 km entre Lorient et Saint-Brieuc**. L'année 2014 a été consacrée à l'instruction administrative des dossiers.

La DREAL contribue à la **planification du développement des énergies marines** dans le cadre du groupe de travail « énergies marines renouvelables » (EMR) de la Conférence régionale mer et littoral. En 2014, ce groupe a travaillé à la détermination d'une zone propice en vue de l'implantation d'une ferme pilote sur l'éolien flottant au large de Groix.

Dans le cadre des expérimentations relatives à des autorisations uniques, l'année 2014 a vu la mise en place de la **procédure de permis unique pour les projets de parcs éoliens et d'unités de méthanisation**, mais également le **certificat de projet**, nouvel outil à la disposition des porteurs de projet industriels. La première partie de l'année a été consacrée à la mobilisation et à l'information du réseau des correspondants des différents services sur les nouvelles méthodes de travail à mettre en place. Un seul dossier est jusqu'à présent concerné dans le Morbihan : un projet de parc éolien sur les communes de Caro et la Chapelle-Caro.

La mer et le littoral

En matière de **gestion du Domaine public maritime**, 2014 a permis de poursuivre les démarches de renouvellement des Zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) existantes et de création, en lien avec les collectivités, de nouvelles ZMEL (trois notamment en cours de validation à Belle-Île). Près de 90 % des mouillages autorisés hors des ports le sont sous forme de ZMEL.

En ce qui concerne la **servitude de passage piétons le long du littoral (SPPL)** l'accent a été mis sur la poursuite et la finalisation de nombreux dossiers d'enquête publique en cours (9 dossiers). Les tronçons réalisés en 2014 ont permis de boucler les cheminements dans certains secteurs (île de Saint-Cado à Belz), et d'assurer des continuités ou des liaisons avec des sentiers existants (secteur du Fournery à Sarzeau, Pont-Lorois à Plouhinec).

La révision du **Schéma de mise en valeur de la mer du Morbihan (SMVM) a été lancée**. 533 contrôles en mer ont été effectués et 43 procès-verbaux d'infraction ont été dressés. Cette politique volontaire permet l'application concrète des mesures définies par les services de l'Etat, en concertation avec les acteurs locaux dans les instances du SMVM.



La politique de contrôle estivale priorisant le respect du SMVM a connu un développement en 2014. 54 sorties en mer ont eu lieu sur le golfe du Morbihan, générant 533 contrôles et 43 procès-verbaux de constatation d'infraction. Cette politique volontaire permet l'application concrète des mesures définies par le préfet en concertation avec les acteurs locaux dans les instances du SMVM.

L'aménagement du territoire : les services publics

L'Etat a rempli sa mission de gestion, de suivi et d'attribution de subventions au profit de projets concourant au développement et à l'attractivité du département. 14 dossiers ont été financés au titre du fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) à hauteur de 2,15 millions d'euros. Au titre du fonds européen de développement régional (FEDER), ce sont 14 autres dossiers qui ont bénéficié d'une aide pour un montant global de 3,462 millions d'euros.



Département pilote en Bretagne, le Morbihan a participé de 2011 à 2013 à l'expérimentation nationale « + de services au public ». Ce dispositif a permis de définir une politique départementale de renforcement de l'offre de services accessibles aux populations rurales en utilisant des modes d'accès physiques ou dématérialisés et en regroupant dans des lieux uniques un bouquet mutualisé d'offres de services.

Le département du Morbihan compte désormais **5 des 7 Relais de Services Publics labellisés en Bretagne**. Ils sont situés à **Belle-Île-en-Mer, La Trinité-Porhoët, Saint-Jean-Brévelay (photo ci-dessus), Grand-Champ et Mauron**. L'Etat leur apporte chaque année son soutien financier au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le Morbihan s'est également bien démarqué depuis quelques années en matière de services mutualisés de santé. Depuis le comité interministériel d'aménagement du territoire (CIADT) du 11 mai 2010, qui a initié un plan de développement des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), **16 projets morbihannais de santé ont été validés par l'Agence régionale de santé (ARS) dont celui de Malestroit en 2014**.

3 – La vie économique et la cohésion sociale



La situation économique et le marché du travail

Le Morbihan n'a pas échappé à la crise en dépit de fondamentaux qui sont restés solides, avec un effet marqué sur l'emploi jusqu'à la fin décembre 2014, et une hausse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de 6,5 % sur un an.

De nombreux efforts ont été menés pour relancer l'activité économique, à la faveur, notamment, du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), outil visant à soutenir les capacités d'emploi et d'investissement des entreprises de tous les secteurs d'activité, employant des salariés et imposées à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu d'après leur bénéfice réel. Le Morbihan a la chance d'être une terre d'entreprises diversifiées, grâce notamment à ses PME/TPE. Son impact y a donc été très favorable. En 2014, ce sont **plus de 52 millions d'euros qui ont été redistribués au profit de plus de 5000 entreprises.**



Cet effort de l'Etat en faveur des entreprises se traduit aussi par la prime d'aménagement du territoire (PAT) : **depuis 2012, près de 7 millions d'euros de subventions ont été versées à 10 entreprises du département** en vue d'accompagner leur projet : 620 emplois créés en CDI et 220 millions d'euros de promesses d'investissements.

Dans un contexte d'évolution restant difficile de la situation de l'emploi, l'Etat a eu en 2014 pour préoccupation d'**accompagner les entreprises rencontrant des difficultés et, de piloter, mettre en œuvre ou promouvoir les dispositifs visant à réduire les difficultés d'accès ou de retour à l'emploi des demandeurs prioritaires.**

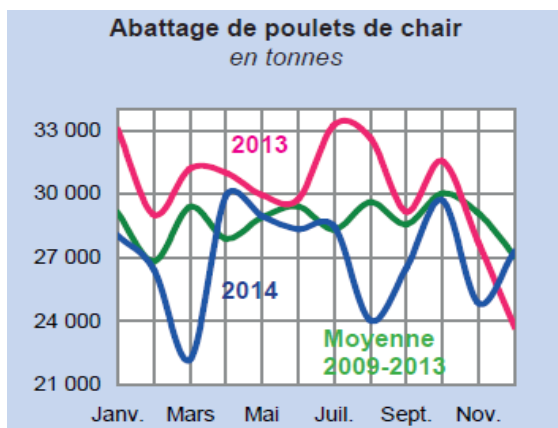
L'ensemble des moyens à la main de l'Etat (activité partielle, formation notamment) permettant le maintien des salariés dans les entreprises ont été mobilisés ; chaque fois que cela a été utile, des partenariats ont été recherchés.

Une vigilance particulière a été apportée aux publics les plus éloignés de l'emploi : le dispositif des contrats aidés dans les secteurs marchand et non marchand a joué de ce point de vue un rôle essentiel. Pour de nombreux jeunes, les « emplois d'avenir » ont permis d'apporter des solutions en matière de formation, accès à la qualification, acquisition de compétences. La **personnalisation de l'offre de services aux demandeurs d'emploi s'est traduite par la mise en place de modalités d'accompagnement différenciées**, répondant aux besoins des personnes les plus éloignées de l'emploi. Pôle Emploi s'est engagé à doubler le volume de demandeurs suivis en modalités renforcées d'ici 2016.

□ Une situation contrastée en agriculture

Dans un contexte de cas de pestes porcines africaines signalés en Lituanie et en Pologne, la Russie a décidé un embargo sur la viande porcine en provenance de l'Union européenne en janvier 2014, renforcé à partir de l'été 2014. La Russie représentant 25 % des exportations de l'Union européenne, cette absence de marché a des effets indirects sur le marché national et des incidences sur le cours du porc qui, en 2014 se situe autour de 1,33 €, à un niveau inférieur de près de 0,15 € à celui de 2013.

Concernant la **filière volaille de chair** (le Morbihan étant le premier producteur national), le poulet export a continué à subir en début d'année les conséquences de l'arrêt total des restitutions à l'exportation des volailles de chair décidé en 2013.



Cela a conduit à mettre en place une aide nationale (250 €/tonne pour un tonnage maximum de 60 000 tonnes). Après un début d'année difficile, les abattages repartent à la hausse en septembre (+ 10 % par rapport au mois précédent) et le prix de l'aliment continue à baisser (- 7,4 % en un an).

La situation de la **filière dinde** reste très préoccupante, la part des importations dans la consommation de dindes poursuivant sa progression depuis 2012, alors que les importations de poulets se stabilisent.

L'alliance de LDC et de Sofiprotéol avec un projet d'investissement annoncé de 100 millions d'euros sur 5 ans et le redressement du groupe Doux sont très satisfaisants, mais en

revanche la situation du deuxième industriel de la filière Poulet Export, Tilly Sabco, reste beaucoup plus délicate.

L'année 2014 a vu la mise en route de deux chantiers importants :

- **la mise en œuvre du plan FEAGA** (Fonds européen agricole de garanties) concernant le paiement direct, calculé à partir des surfaces admissibles. En effet, la Commission européenne sanctionne ce qu'elle considère être des faiblesses du registre parcellaire graphique français (RPG) ainsi que la prise en compte au sein des surfaces admissibles, d'éléments de paysage non conformes ;
- **la nouvelle Politique agricole commune (PAC)** qui se mettra en œuvre dès 2015 et aura des impacts relativement importants sur les revenus des exploitations agricoles, en particulier pour la filière laitière. Si les principes généraux de cette nouvelle PAC ont été arrêtés au niveau européen, les choix nationaux ont fait l'objet de nombreux échanges avec la profession agricole. Les derniers arbitrages rendus au printemps 2014 conduisent à :
 - **soutenir les filières d'élevage** au travers d'un recouplage maximal des aides et, en ce qui concerne plus spécialement le Morbihan, en mettant en œuvre une aide à la vache laitière ;
 - **favoriser l'activité et l'emploi dans toutes les exploitations agricoles** au travers d'un paiement redistributif pour les 52 premiers hectares (surdotation des aides sur ces surfaces) ;
 - **promouvoir des mesures agro-environnementales** en faveur des différents types d'exploitation : systèmes herbagers, polyculture élevage herbivores et polyculture élevage mono-gastriques (volaille et porc).



Ces différents dispositifs devraient en grande partie compenser les pertes de revenus des exploitants agricoles du fait de cette réforme. Enfin, il convient de signaler que, dans le cadre du développement des télé-procédures, **le taux de télé-déclaration des aides PAC a augmenté en 2014 pour atteindre 80 %.**

Une mission régionale a été confiée au préfet de région, en lien avec la mission nationale conduite sur le sujet des **contrôles agricoles**, pour proposer un dispositif en faveur d'une amélioration de ces contrôles. Organisée autour d'un comité de pilotage animé par les services régionaux avec des représentants des différentes structures (régionales et départementales) et des différents organismes en charge des contrôles, la réflexion s'est appuyée sur les réunions d'échanges menées dans les départements. Ce travail a débouché, début 2015, sur la rédaction d'un rapport du préfet de région intégrant les propositions issues du retour d'expérience breton.

Dans le cadre de la simplification des procédures administratives, a été mise en œuvre en 2014 la procédure de l'enregistrement pour les élevages de plus de 450 porcs. Elle a conduit à une montée en puissance du nouveau régime, une évolution progressive mais dont l'impact est réel puisque le nombre de dossiers de demande d'autorisation avec enquête publique est passé de 18 en 2013 à 12 en 2014.

Enfin, il faut citer la **loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt, du 13 octobre 2014**, qui a introduit la notion d'agro-écologie et créé les Groupements d'intérêts économiques et environnementaux (GIEE).



□ Le secteur agroalimentaire

Le Morbihan n'a pas échappé aux difficultés d'un marché européen frappé notamment par l'embargo russe. Ces difficultés conjoncturelles sont apparues alors même que la filière était affaiblie. Ce secteur, qui représente plus de 19 000 emplois et plus de 40 % de l'emploi industriel du département, a donc connu une année 2014 difficile.

La **reprise de l'abattoir GAD à Josselin par SVA Jean Rozé a permis de sauvegarder 527 emplois**. L'effort de reconversion porte sur 225 salariés non repris. Parallèlement, 151



emplois ont été offerts par la CECAB, 123 par le groupe Intermarché, et un appel a été lancé aux principaux employeurs de l'agroalimentaire du secteur ou de toute autre activité susceptible d'offrir des propositions de reclassement.

A l'instar de ce qui a été fait pour le **groupe Doux** depuis 2012, **un comité de suivi mensuel** a été installé à la préfecture rassemblant élus, représentants des salariés, services de l'Etat, Pôle Emploi et le cabinet ALTEDIA. Un effort de solidarité sera demandé aux élus, en 2015, afin de reclasser les ex-salariés de GAD âgés de plus de 55 ans, à la faveur de contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), dont la prise en charge financière de l'Etat peut s'élever à 80 ou 85 % du salaire.

Le bilan au 31 décembre 2014 des reclassements des ex-salariés du groupe Doux et Galina fait état de résultats encourageants : 62 % des personnes licenciées de chez Doux Frais et de Galina ont retrouvé un emploi, notamment les plus de 55 ans, grâce aux contrats aidés signés avec les collectivités.

Enfin, des efforts ont été déployés pour la sauvegarde de la coopérative UKL et ses 250 éleveurs, et de la société SOVIPOR à la Trinité-Porhoët.

□ Le secteur du BTP

Le BTP a également été au cœur des préoccupations en 2014 et le sera encore en 2015. En 2014, le nombre de logements autorisés a chuté de 32 % par rapport à 2013. Les autorisations de chantiers de bâtiments non résidentiels ont également baissé de 12 %. Les fédérations des bâtiments et travaux publics ont alerté les pouvoirs publics sur la baisse de la commande publique, même si l'activité des grands donneurs d'ordres comme le département, est restée stable.

Plusieurs mesures ont été décidées pour venir en aide à ce secteur. En premier lieu, le **zonage ABC**, anciennement appelé zonage Dufлот, a été adopté l'été dernier. Il est plus favorable au département que ce qui était initialement prévu.

Ensuite, le **dispositif « habiter mieux » géré par l'ANAH** a été renforcé depuis sa création en 2011. En moyenne ce sont désormais 60 à 65 % des coûts des travaux de rénovation énergétique qui sont pris en charge. En 2014, même si des tensions apparaissent du fait du succès de l'opération, ce sont près de huit fois plus de crédits qui auront été alloués par rapport à 2011.

Le crédit d'impôt développement durable a été remplacé par le **crédit d'impôt transition énergétique**. Il propose un allègement de 30 % du coût des travaux d'efficacité énergétique réalisés par les ménages.



Mieux **lutter contre le travail illégal dans le secteur du BTP**, c'est l'objet de la convention signée le 24 juillet 2014 (*photo ci-contre*) entre l'Etat, l'Urssaf, la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du Morbihan et la Fédération morbihannaise du bâtiment. Cette convention prévoit, d'une part, un programme d'actions d'information et de prévention sur le travail illégal, et une meilleure détection et poursuite de situations illégales grâce aux informations transmises par les fédérations professionnelles au comité départemental anti-fraude (CODAF). En contrepartie, le CODAF sera informé des suites données devant les tribunaux.

❑ La pêche et la conchyliculture

Le **dernier plan de sortie de flotte des navires titulaires de la licence « civelle »** a été mené à bien en 2014. Douze candidats ont été retenus. Les aléas du climat et du réchauffement de l'eau, associés à une surveillance drastique des quotas de pêche, ont rendu la pratique de ce métier aléatoire. Par ailleurs, les années antérieures, cette pêche procurait des revenus substantiels aux pêcheurs en raison d'un prix moyen au kg élevé (de 350 à 500 €/kg). La fermeture de l'exportation vers les pays d'Asie et la crise économique en Espagne ont contribué à faire fortement chuter les cours.

En ce qui concerne **les cultures marines**, si la mortalité des huîtres s'est poursuivie, 2014 aura vu la suppression des mesures d'indemnisation. En revanche, les procédures d'exonération (Fonds d'allègement des charges et exonération de redevance) ont été maintenues. Elles ont concerné au total 334 dossiers.

L'année aura été marquée par une forte régression des alertes sanitaires avec seulement quatre arrêtés de fermeture pour contamination microbiologique et six arrêtés de fermeture pour cause de bloom phytoplanctonique (soit moitié moins que pour l'année 2013). Par ailleurs, aucun déclassement de zones n'a été effectué en 2014 (178 jours de déclassement avaient été enregistrés en 2013).

Enfin, **la poursuite de la mise en œuvre de la charte conchylicole** est à signaler, en particulier son volet foncier. Elle a permis de conserver la vocation conchylicole d'un chantier à Sarzeau, qui devrait être prochainement réattribué à un jeune ostréiculteur.



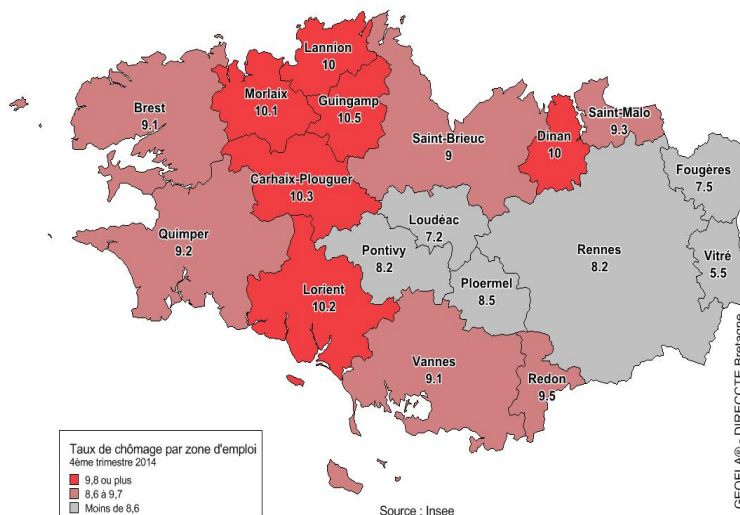
16 sites de pêche à pied font l'objet d'une surveillance sanitaire. L'année 2014 a confirmé **l'amélioration globale de la qualité sanitaire des sites de pêche à pied**, constatée en 2013. En 2014, 9 des 15 sites surveillés n'ont connu aucun épisode de contamination. 100 % des résultats sont inférieurs au seuil de sécurité sanitaire. Quatre sites ont été concernés par des épisodes de contamination significative en particulier sur le secteur de Gâvres, qui apparaît comme le site surveillé le plus vulnérable.

□ L'évolution du marché du travail

Le taux de chômage dans le Morbihan s'établit à 9,2 % à la fin 2014, soit un taux inférieur de 0,5 % à la moyenne nationale. Malgré une hausse de 3,4 % sur un an, l'évolution du nombre de jeunes à la recherche d'un emploi a été plus contenue en 2014 notamment grâce aux emplois aidés. En revanche, le nombre de demandeurs d'emplois de plus de 50 ans a augmenté (+ 10 % sur un an), de même que le nombre de chômeurs de longue durée, pour plus de 12 %.

La persistance du chômage est liée, pour partie, aux plans sociaux mais il est surtout dû à un très grand nombre de licenciements ou de non-renouvellements individuels, diffus, au sein de petites entreprises des secteurs touchés par la crise.

Taux de chômage par zone d'emploi 4^{ème} trimestre 2014



□ Les dispositifs en faveur de l'emploi

Le Gouvernement a mis en place des outils pour venir en aide aux populations les plus fragiles dans l'accès à l'emploi. L'Etat s'est également mobilisé sur des mesures de soutien aux entreprises et aux territoires.

Les contrats aidés et la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM)



Les **contrats aidés** ou **contrats uniques d'insertion** comprennent des actions de formation qui permettent aux jeunes d'accéder à un emploi pérenne. Ce dispositif s'inscrit dans la stratégie d'ensemble de la politique de l'emploi menée par l'Etat, en articulation avec le RSA qui complète les revenus des salariés aux rémunérations modestes.

En 2014, 2431 contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE) et 424 contrats initiative emploi (CIE) ont été financés par l'Etat ou cofinancés par l'Etat et le département, qui se sont engagés sur un objectif de 120 CIE pour les bénéficiaires du RSA socle dans le secteur marchand, et 650 CAE cofinancés dans le secteur non marchand. La convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) conclue concrétise cette collaboration.

Pour 2015, la CAOM portera sur 80 CIE et 220 CAE, les contrats d'insertion ayant été remplacés au cours du second semestre 2014 par des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Les emplois d'avenir

Les CAE et les CIE sont complétés depuis novembre 2012 par le dispositif des emplois d'avenir, au bénéfice des jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit de contrats à durée indéterminée ou de contrats à durée déterminée de 1 à 3 ans, conventionnés dans le cadre juridique des contrats uniques d'insertion. Ils sont destinés aux jeunes peu ou pas qualifiés. Ces emplois sont subventionnés par l'Etat à hauteur de 75 % pour le secteur marchand et à 35 % pour le secteur non marchand. **En 2014, 634 emplois d'avenir ont été signés**, dont 118 dans le secteur marchand.

Les contrats de génération

Ils permettent d'embaucher des jeunes et de maintenir des seniors dans l'emploi. Une aide financière est ouverte dans toutes les entreprises de moins de 300 salariés. **420 contrats ont été signés dans le Morbihan en 2014.**

L'activité partielle

Entre 2013 et 2014, le dispositif a évolué : simplification, sécurisation des demandes, raccourcissement des délais de décisions et de paiement. Les services de l'Etat ont poursuivi la campagne de promotion du dispositif auprès des entreprises et des partenaires sociaux. 438 demandes ont été instruites en 2014. **Sur les 1 180 200 heures autorisées, 140 000 heures ont été réellement effectuées, représentant une aide de l'Etat aux entreprises de 1 080 000 €.**

Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)

Depuis 2013, le dispositif a connu des évolutions importantes, visant à faciliter le dialogue social, à sécuriser les procédures et à enrichir les mesures d'accompagnement. **Le Morbihan a été concerné par 21 PSE en 2014.** Les services de l'Etat ont homologué un document unilatéral concernant 225 salariés (entreprise GAD) et validé trois accords majoritaires concernant 130 salariés.

L'insertion par l'activité économique

Le financement de l'insertion par l'activité économique a été réformé en 2014, avec notamment le remplacement des crédits d'accompagnement, pour les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et associations intermédiaires, par une aide au poste.

Au sein des **12 entreprises d'insertion** agréées dans le Morbihan, **100 postes** ont été conventionnés en 2014 pour un montant de 1 001 000 €.



Dans les **4 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)** agréées en 2014, **87 postes** ont été conventionnés, pour un montant de 369 325 €.

Les **8 associations intermédiaires** agréées dans le département ont bénéficié en 2014 de 134 550 € pour **207 postes conventionnés**, et de 15 000 € d'aide à l'accompagnement.

47 ateliers et chantiers d'insertion ont été conventionnés en 2014 pour un montant d'aide à l'accompagnement d'un montant de 217 491 €, et au titre du cofinancement des aides aux postes de 1 166 400 € pour **121 postes.**

Les mesures en faveur des personnes handicapées

Le Morbihan recense **11 entreprises adaptées conventionnées** : 295 aides au poste leur ont été attribuées en 2014 pour un montant de 4 089 432 € (280 aides en 2014 pour un montant de 3 761 019 €).

La cohésion sociale

□ La politique de la ville

L'année 2014 a été marquée par la réforme de la géographie prioritaire et a été rythmée par différentes étapes mobilisant l'ensemble des acteurs de la politique de la ville. Les enjeux de cette réforme sont de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et d'améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires. **Neuf quartiers ont ainsi été identifiés dans le Morbihan dans les communes d'Auray, Lanester, Lorient, Vannes et Hennebont**, commune entrante dans le cadre de la politique de la ville.



Un travail d'état des lieux et de définition des enjeux a été engagé autour des trois piliers : cohésion sociale, développement économique et emploi, renouvellement urbain et cadre de vie, des contrats de ville qui doivent être conclus pour la période 2015-2020.

En parallèle de cette réforme, 762 150 euros ont été mobilisés sur 90 projets relevant des quartiers prioritaires dans le cadre des **contrats urbains de cohésion sociale** qui ont pris fin en 2014.

□ La politique du logement

La rénovation urbaine

Les trois opérations urbaines du Morbihan sont terminées ou en phase de finalisation :

- à Lorient, l'opération de Kervéanec est achevée ;
- à Lanester, l'opération Kessler-Devillers est arrivée à son terme ; il reste une opération hors site de reconstitution de l'offre locative à achever ;
- à Vannes, la rénovation du quartier de Ménimur avec l'aménagement du cœur de quartier, est en cours. La livraison de l'ensemble immobilier Patio Verde, avec commerces et logements, a été réalisée en 2014.

Sur les 44 millions d'euros d'aide de l'ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine), 99 % étaient engagés en 2014 et 89 % payés, dont 4 millions au titre de la seule année 2014.

Fin 2014, **le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)** a été lancé. Doté de 5 milliards d'euros et porté par l'ANRU, il concentre l'effort public sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements les plus importants. 200 quartiers « d'intérêt national » sont identifiés dont, **pour le Morbihan, le quartier du Bois du Château à Lorient**. En complément, 200 sites « d'intérêt régional » seront repérés au premier semestre 2015. 50 de ces sites ont déjà été signalés par l'ANRU comme présentant des enjeux importants **dont Kervéanec Nord à Lorient et Kesler-Devillers à Lanester**.

Le logement social

La réalisation des opérations programmées en 2014 a permis aux trois délégataires (département du Morbihan et communautés d'agglomération de Vannes et Lorient) de poursuivre leur action en faveur des publics les plus fragiles avec le financement de 941 logements en PLUS (prêt locatif à usage social) et PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) et 32 PLS (prêt locatif social) pour un **montant total d'aide directe publique s'élevant à 3,16 millions d'euros**. Ils se répartissent ainsi : 390 sur l'agglomération de Lorient, 198 sur celle de Vannes et 385 sur le reste du département.

Le logement privé

Concernant le parc privé, les aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), de plus de 7,4 millions d'euros en 2014, ont permis d'intervenir auprès de 1135 propriétaires (dont 97 % de propriétaires occupants) pour :



- lutter contre l'habitat indigne et très dégradé,
- permettre la rénovation thermique des logements (environ 800 dossiers),
- permettre l'adaptation du logement à la perte d'autonomie.

L'enveloppe du FART (Fonds d'aide à la rénovation thermique) est venu abonder les aides de l'ANAH pour un montant de 3,3 millions d'euros.

Le maintien ou l'accès au logement

Le guide « insertion par le logement », réalisé en 2014, s'inscrit dans le cadre du plan départemental pour le logement des personnes défavorisées (PDALD), pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement des ménages. Il s'adresse aux professionnels de l'action sociale et aux intervenants de terrain. Il permet notamment d'identifier les différents acteurs et outils existants (Etat, département, MSA, CAF, EPCI).

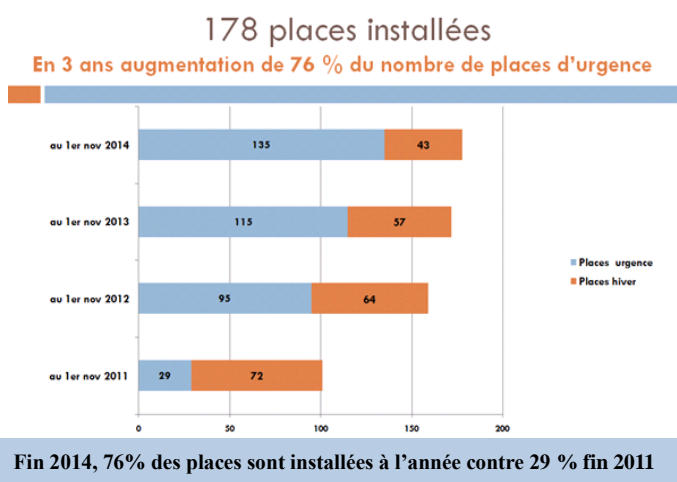
Le contingent préfectoral défini dans le cadre du PDALD concerne les ménages demandeurs de logement social les plus défavorisés. Il est composé des agents de l'Etat prioritaires et du public DALO. En 2014, un premier bilan des publics relogés dans le cadre du contingent 2013 a pu être réalisé. L'objectif pour l'ensemble des bailleurs en 2013 était fixé à 1 004 attributions. 2 663 attributions ont été faites au titre du contingent préfectoral, soit 265 % des objectifs. Parmi ces attributions, 32,5 % (867) ont été faites au titre des publics éligibles DALO.

L'hébergement d'urgence

Depuis fin 2012, la priorité en matière d'hébergement d'urgence consiste à mobiliser les dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion tout au long de l'année. Les besoins et les capacités ont été redéfinis pour mettre en place un accueil à la fois pérenne et souple ; les places permanentes ont ainsi été augmentées au contraire des places hivernales.

L'organisation du dispositif d'hébergement d'urgence prend appui sur les cinq antennes du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), qui, en lien avec la DDCS, évalue les demandes d'hébergement, mobilise les moyens disponibles et privilégie autant que possible l'accès au logement et l'hébergement de qualité plutôt que la mise à l'abri ou le recours à l'hôtel.

Les crédits consacrés à l'hébergement d'urgence ont augmenté de 28 % entre 2011 et 2014.



Au total l'Etat a consacré, en 2014, 9,8 millions d'euros à l'hébergement d'urgence et l'insertion par le logement.

□ La lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Dans le cadre de **l'amélioration de l'accès aux droits et aux soins des personnes défavorisées**, un groupe de travail, piloté par la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et le département, a réuni les principaux partenaires (CAF, CPAM, MSA, CCAS, Maison de l'autonomie). Le but était de faire un état des lieux et d'orienter les travaux futurs, notamment en améliorant la coordination des différents acteurs. Ce groupe de travail poursuit sa démarche. L'un des objectifs est de rendre la commission de prévention des expulsions locatives plus opérationnelle, en travaillant avec les acteurs de proximité.

En matière **d'accès aux soins**, un travail de déclinaison du programme régional a été engagé. Un diagnostic de l'existant permettra de fixer les actions prioritaires pour le Morbihan en 2015.

□ L'égalité femmes-hommes

L'action de la chargée de mission départementale aux droits des femmes et égalité s'est inscrite en 2014 dans le cadre de la mise en œuvre du plan régional stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et du quatrième plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes. Elle a recouvert ainsi deux axes prioritaires :

- l'accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision et l'égalité professionnelle,
- l'égalité en droit et en dignité comprenant la lutte contre les violences faites aux femmes.

Ce dernier point est décliné dans le plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017, signé le 21 janvier 2014 et, en particulier, son deuxième axe portant sur l'amélioration de la prévention des violences faites aux femmes des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.



4 – L'offre éducative et l'accompagnement des jeunes ; la politique culturelle



L'offre éducative

La direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Morbihan a compétence sur la gestion des personnels enseignants du premier degré public, la gestion des moyens des écoles du premier degré et des établissements du second degré des réseaux des enseignements publics et privés, l'orientation et l'affectation des élèves.

□ Les priorités pour le 1^{er} degré

Les priorités qui ont présidé à la répartition des moyens visent les enjeux de la refondation de l'école de la République.

La rentrée 2014

- **Améliorer les remplacements**, par la création de 10 emplois de remplaçant.
- **Poursuivre la réorganisation du réseau scolaire** en regroupant les écoles maternelle et élémentaire pour créer des écoles primaires.
- **Prendre en charge les publics à besoins éducatifs particuliers** (enfants du voyage, enfants non francophones, élèves en difficulté), par la création de 2 emplois.
- **Favoriser la scolarisation des élèves handicapés**, par la création de 2,5 postes.
- **Poursuivre le maillage territorial en matière d'enseignement bilingue** par la création de 3,37 postes. Le nombre d'élèves dans les sections bilingues a progressé de 90 élèves en passant de 1249 à 1339 élèves dans l'enseignement public.
- **Accompagner la formation des personnels** en développant le réseau des maîtres formateurs, par la création de 4 décharges, soit 1 emploi.
- **Renforcer le dispositif « plus de maîtres que de classes »**, notamment dans les quartiers concernés par la politique de la ville, à hauteur d'un emploi à Vannes-Kercado.

Les conseils école-collège ont tous été installés et se sont donnés des axes de travail pour assurer la continuité des apprentissages des élèves.

Prendre appui sur le dispositif d'aide personnalisée pour prévenir la difficulté scolaire et permettre la réussite scolaire de tous les élèves



Dans le cadre de la prévention de la difficulté scolaire, le service de promotion de la santé en faveur des élèves réalise **un bilan médical pour les enfants scolarisés en grande section. L'objectif est de dépister les enfants qui pourraient présenter des troubles langagiers ou d'apprentissage.** Au cours de l'année scolaire 2013/2014, 2221 élèves soit 25 % de l'effectif total ont bénéficié d'un bilan de langage et des apprentissages approfondi. Le service médical de l'éducation nationale du Morbihan participe aussi pleinement au « **dispositif TAE** », validé et financé par l'agence régionale de santé (ARS) Bretagne pour le dépistage et le suivi des enfants porteurs de troubles des apprentissages.

Les élèves qui rencontrent des difficultés bénéficient, au-delà du temps d'enseignement obligatoire, d'une aide personnalisée d'une heure maximum par semaine selon des modalités définies dans le projet de l'école. Cette aide concerne un élève sur cinq. En 2014, 771 élèves du réseau de l'enseignement public et 556 élèves du réseau de l'enseignement privé ont bénéficié des stages de remise à niveau organisés pendant les congés de printemps et d'été.

Former les professeurs des écoles

67 professeurs des écoles stagiaires ont été formés au cours de l'année scolaire 2014-2015. Les stagiaires sont suivis par un professeur des écoles-maître formateur qui est leur tuteur, et par l'équipe de circonscription pendant leurs périodes de stage en responsabilité.

Le temps consacré aux animations pédagogiques a permis aux équipes d'écoles de mener à bien la consultation sur les programmes de l'école primaire de 2008 et de se concerter avec les collectivités locales pour la mise en place des rythmes scolaires et la rédaction des projets éducatifs territoriaux (PEDT). 101 PEDT concernant 114 communes ont été validés en 2014.

La formation à distance via la plate-forme nationale [M@gistere](#) a été initiée sur l'année scolaire 2013-2014. 250 professeurs des écoles se sont portés volontaires pour tester les formations en ligne. Pour l'année scolaire 2014-2015, tous les professeurs sont engagés dans cette formation à distance à hauteur de 9 heures.

Développer le numérique dans les écoles

Six écoles ont expérimenté **l'utilisation d'un espace numérique de travail**, à partir de solutions proposées par les éditeurs. L'utilisation de l'espace numérique de travail (ENT) sera poursuivie et étendue aux écoles volontaires. Un échange, notamment au sujet des équipements, avec les collectivités devrait permettre de faire entrer l'école dans l'ère du numérique.

□ Les priorités pour le 2nd degré

Les performances scolaires

Le Morbihan se caractérise par un taux d'accès au baccalauréat élevé et des taux de réussite aux examens au-dessus des taux nationaux, en particulier pour le baccalauréat. Toutefois le taux de poursuite et la réussite dans l'enseignement supérieur restent en deçà du taux national. Face à ce constat, trois priorités sont déclinées :

- **sécuriser les parcours au collège**, en renforçant la maîtrise des apprentissages fondamentaux et en luttant contre les disparités territoriales et les déterminismes sociaux ;
- **consolider la continuité des parcours au lycée**, en accentuant l'accompagnement personnalisé en seconde, en particulier sur le volet orientation et en permettant des passerelles entre lycée général et technologique et lycée professionnel ;
- **conforter l'ambition scolaire pour l'enseignement supérieur** en développant une culture partagée par les équipes pédagogiques pré et post bac pour la réussite des bacheliers professionnels et en accompagnant les évolutions des pratiques pédagogiques en lycée professionnel.



La prise en compte des évolutions démographiques

Les effectifs des collèges sont stables dans le réseau public (16 704 élèves) et en hausse dans le réseau privé (18 700 élèves). La part du privé est désormais de 52,8 % des effectifs. En lycée général et technologique, la part du public est majoritaire (53,9 %). Des divisions supplémentaires de seconde générale ont été ouvertes à Auray, Questembert, Pontivy et Vannes. Contrairement aux prévisions, une baisse d'effectif est enregistrée dans les lycées professionnels publics. Les effectifs sont globalement stables dans le privé.

L'école et le milieu économique

De nouvelles dispositions législatives et réglementaires ont été mises en œuvre à la rentrée 2014, relatives aux stages et périodes de formation en milieu professionnel. Ces dispositions concernent les structures d'accueil relevant du droit public ou privé et s'attachent aux modalités pratiques de la période de formation (durée, gratification, prise en charge des frais, congés) mais également à l'encadrement pédagogique et à l'accompagnement du jeune dans sa recherche d'un lieu d'accueil adapté à ses objectifs.

La prévention du décrochage scolaire

L'éducation nationale met en œuvre des mesures pour prévenir et lutter contre le décrochage scolaire.

Dans les établissements : les commissions éducatives réunissent régulièrement l'équipe de direction entourée des professionnels de la vie scolaire (CPE), des personnels médico-sociaux et du conseiller d'orientation pour examiner les situations de décrochage et proposer des solutions de maintien en milieu scolaire.

Au plan départemental : les situations les plus difficiles sont examinées par une commission qui réunit, outre des professionnels de l'éducation, des partenaires de l'aide sociale, de la protection judiciaire de la jeunesse, pour construire des parcours permettant d'éviter la déscolarisation et le décrochage. 93 situations ont été examinées en 2014 (contre 105 en 2013). Quatre dispositifs relais, trois publics et un privé, accueillent des élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire. Les trois dispositifs relais publics ont accueilli 62 élèves.

Le département a mis en place cinq réseaux FOQUALE (Formation Qualification Emploi) dès la rentrée 2013, à Vannes, Auray, Ploërmel, Pontivy et Lorient. Leurs objectifs sont la reprise d'une formation initiale, l'inscription tout au long de l'année dans un dispositif de remobilisation, la mobilisation des places vacantes et les parcours adaptés. A l'issue de l'accompagnement, environ 10 % des jeunes retournent en scolarisation, 11 % trouvent un emploi et 14 % suivent un stage ou une formation.

Par ailleurs, certains élèves présentant des problématiques médicales dont certaines les empêchent de suivre une scolarisation dans un établissement scolaire, peuvent bénéficier **d'une prise en charge par le service d'assistance pédagogique à domicile ou à l'hôpital (SAPADH)**. Cette assistance pédagogique est particulièrement utile dans la lutte contre le décrochage scolaire notamment pour les élèves en situation de phobie scolaire.



□ La scolarisation d'élèves handicapés

A la rentrée 2014, 1552 élèves en situation de handicap ont été scolarisés dans le premier degré public (contre 1430 en 2013) et privé dont 390 en inclusion collective et 1162 en inclusion individuelle (contre 376 en 2013). 37 classes d'inclusion scolaire sont effectives dans le premier degré.

Ils sont 1013 élèves en situation de handicap dans le second degré public et privé sous contrat (contre 860 en 2013) dont 292 en inclusion collective. 33 unités d'inclusion scolaire ont été mises en place dans le second degré, en collège et en lycée.

1300 élèves en situation de handicap (55,82 % dans le public et 44,18 % dans le privé) sont accompagnés par 299 auxiliaires de vie scolaire dont 42 en CDI et 483 en contrats uniques d'insertion.



□ Le volet éducatif et la vie scolaire

La prévention et le traitement du harcèlement

L'action engagée depuis plusieurs années maintenant se poursuit. La désignation d'une référente départementale, assistée de correspondants pour le premier et le second degré ont permis de suivre toutes les situations signalées directement par les écoles et les établissements ou par les parents d'élèves, de formaliser des documents d'appui pour le traitement des situations, d'apporter une réponse en direct aux familles et aux équipes.

Le harcèlement, via un usage abusif des téléphones portables ou des réseaux sociaux, constitue un fléau dans les établissements. **Des actions de prévention sont conduites dans le cadre du conseil à la santé et à la citoyenneté (CESC)**, afin de sensibiliser les élèves et leurs familles au bon usage de ces techniques de communication.

La protection de l'enfance

En 2014, **213 informations préoccupantes** ont été transmises à la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP). Dans la même période de référence, **54 signalements** ont fait l'objet d'une transmission directe aux Procureurs de la République.

L'assiduité scolaire

Au titre de 2014, **158 signalements d'élèves absenteïstes** ont été transmis par les établissements scolaires publics et privés. L'essentiel de ces signalements concerne des garçons (60,17 % des situations recensées dans l'enseignement public), les filles représentant 39,83 % des cas. Le nombre total de jours d'absence recensés en 2014 est de 4615 jours pour l'enseignement public et de 623 jours pour l'enseignement privé.

La gestion des situations traumatisantes

Le dispositif de gestion des situations traumatisantes (GST) a été créé en concertation avec les services sociaux, le SAMU, les unités médico psychologiques de Vannes et de Lorient. **Le GST intervient dans les établissements d'enseignement lors d'évènements graves.** Il ne s'agit pas d'une cellule psychologique mais de binômes d'écoute.

Les politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse

□ La protection des enfants et des jeunes

La protection judiciaire de la jeunesse

L'activité 2014 de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse s'inscrit dans la continuité du projet territorial ainsi décliné :

- favoriser l'accès de tous les mineurs pris en charge aux dispositifs de droit commun adaptés à leur situation,
- articuler l'aide à la décision du magistrat à la politique de l'enfance et à la prévention de la délinquance,
- améliorer l'action éducative en faveur des mineurs les plus en difficulté,
- consolider l'investissement dans les politiques publiques,
- renforcer le pilotage des établissements et services.

L'activité globale des services reste stable depuis plusieurs années. Il convient toutefois de noter une hausse des saisines pour le suivi des mineurs délinquants et une baisse de l'activité d'aide à la décision au civil comme au pénal. **517 mesures éducatives dans le cadre pénal et 200 aides à la décision dans le cadre civil et pénal ont été prises en 2014.**

94 mineurs délinquants ont été accueillis (50 originaires du Morbihan) et placés en unités éducatives d'hébergement collectif à Lorient ou à Quimper. Pour optimiser les dispositifs et mixer les publics, la protection judiciaire de la jeunesse s'appuie sur un fort partenariat (département, juridictions, éducation nationale, missions locales, associations, DRAC) qui permet de dégager les solutions adaptées à chaque situation, y compris dans l'urgence.

Les services de l'Etat ont été particulièrement mobilisés sur la prévention de la délinquance. Un plan départemental a été élaboré qui devrait permettre aux différentes instances d'optimiser leurs actions et aux collectivités de structurer un projet. L'engagement des professionnels des services du département fait également l'objet d'une charte déontologique.

□ L'intégration des enfants en situation de handicap dans les accueils collectifs de mineurs

La DDCS et la CAF ont posé le principe d'un accès aux structures d'accueil pour tous les enfants en favorisant l'accueil des enfants en situation de handicap au milieu des autres enfants. La politique d'intégration mise en œuvre en 2014 s'est notamment traduite par :

- la diffusion et la mobilisation des structures autour de **la charte d'engagements pour les organisateurs d'accueil de loisirs** sans hébergement et d'un cahier des charges pour l'attribution d'un label ;
- l'élaboration **d'un guide pédagogique** à l'usage des professionnels de l'éducation populaire et des établissements médico-sociaux (diffusion prévue en 2015) ;
- la mise à disposition de **quatre malles pédagogiques** à destination des animateurs de centres de loisirs ;
- le suivi du **pôle ressource « handicap »** qui a pour objectif l'accompagnement des structures et des familles vers un accueil de qualité au sein des centres de loisirs du département.

La DDCS accompagne par ailleurs les projets structurants, tant dans le domaine de la **mise en accessibilité des équipements que par la valorisation de bonnes pratiques** au travers notamment d'un label. Ainsi, en 2014, 6 nouveaux clubs sportifs, identifiés pour leur politique d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap, ont été labellisés.

L'accès aux loisirs et à la culture, la protection du patrimoine

□ La politique en faveur du sport

Le Morbihan, département touristique particulièrement attractif en raison de sa façade littorale, compte près de **870 établissements d'activités physiques et sportives** et **2300 éducateurs sportifs**.

L'année 2014 a été placée sous le signe de la sécurité des pratiques sportives. A travers une démarche d'information et de conseil auprès des organisateurs d'activités sportives, les services de l'Etat ont mené des actions visant à rappeler la réglementation en vigueur. La pratique des sports en période estivale est particulièrement ciblée : les activités nautiques, l'activité plongée, les centres équestres. Les services de l'Etat ont procédé à 148 contrôles dont 94 durant l'été. L'année 2014 aura été marquée notamment par 9 mises en demeure et une fermeture administrative, il convient pourtant de souligner les progrès accomplis ces dernières années dans les conditions d'organisation des pratiques sportives.



Les orientations nationales du centre national pour le développement du sport (CNDS) s'inscrivent dans la stratégie gouvernementale en faveur de l'emploi, notamment pour les jeunes. Le **dispositif « Emploi CNDS »** a été le moyen d'intervention mobilisé en faveur de la pérennisation et du développement d'emplois qualifiés. L'objectif assigné au niveau national était de créer 1200 nouveaux emplois en sus des emplois déjà conventionnés.

Dans le Morbihan, la mise en œuvre de ces orientations a permis de soutenir 24 emplois dans les clubs et comités départementaux sportifs dont 8 créations.

□ L'entretien, la restauration et la mise en valeur du patrimoine

La mise en valeur et la restauration du patrimoine a été soutenue par les services de l'Etat à hauteur de 2,7 millions d'euros. Parmi les principales opérations, la restauration des remparts de la citadelle de Port-Louis (1,13 million) dans le cadre du protocole Culture-Défense, ainsi que les interventions sur les églises de Langonnet et de Moustoir-Ac, le château de la Villeneuve-Jacquelot et le retable de la chapelle Saint-Quirin à Brech (*photo ci-contre*).





Dans le cadre de la **politique régionale de valorisation des espaces protégés**, les études du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du secteur sauvegardé de Vannes (*photo ci-contre*) se sont poursuivies. Le nombre de ZPPAUP-AVAP a été porté à 11 dans le Morbihan. **L'Etat a par ailleurs apporté son soutien financier à une dizaine de chantiers de restauration en espaces protégés** ainsi qu'aux programmes d'animation des **villes de Lorient et Vannes labellisées « villes et pays d'art et d'histoire »**.

Au titre de l'archéologie, plusieurs opérations menées en 2014 apportent un éclairage nouveau sur la période néolithique et de l'âge de Bronze. Les services de l'Etat ont accompagné le projet de classement au titre de l'Unesco des mégalithes du Morbihan. Parallèlement, l'étude du site de Ber-er-Vil à Quiberon, s'est poursuivie.

Parmi les dix musées labellisés « Musées de France », **le musée de la résistance bretonne à Saint-Marcel**, dont la modernisation est retenue au contrat de plan Etat-région, mène une réflexion sur son évolution. Elle devrait se concrétiser par une programmation architecturale, en 2015, un inventaire du musée et la rédaction du projet scientifique et culturel.

□ Le soutien à la création et à la diffusion artistiques ainsi qu'aux industries culturelles

L'Etat a soutenu les institutions relevant des réseaux nationaux du spectacle vivant : le centre dramatique de Bretagne/théâtre de Lorient et la scène conventionnée « Théâtre Anne de Bretagne » à Vannes. Un projet de labellisation de salle de musiques actuelles (SMAC) départementale a également été initié.

Il a apporté une aide à neuf compagnies dramatiques, chorégraphiques ou ensembles musicaux et vocaux ainsi qu'à huit scènes de territoire : la « Grande Boutique » à Langonnet, le centre culturel « l'Hermine » (danse) à Sarzeau dont la deuxième édition de « Plages de danse » sur la communauté de communes de la presqu'île de Rhuys est à noter, le centre culturel Athéna (théâtre d'objet) à Auray, le centre culturel « La Lucarne » à Arradon et le « Trio Théâtre du Blavet » (pour les arts de la piste), « le Strapontin » à Pont-Scorff (arts du récit), le centre culturel « L'Estran » (le jazz et les musiques improvisées) à Guidel, sans oublier le centre de culture bretonne et celtique Amzer Nevez à Ploemeur.

Au titre des manifestations, le **Festival Interceltique de Lorient** a bénéficié à nouveau d'un soutien de l'Etat.

En arts plastiques, le Domaine de Kerguéhennec et le projet de « L'art dans les chapelles » ont bénéficié des financements principaux.



22 salles de cinéma labellisées art et essai ont été aidées par l'Etat par le biais du Centre national cinématographique (CNC). Les festivals et événements cinématographiques tels le « Mois du film documentaire », le festival international du film insulaire de Groix et les Rencontres du cinéma européen à Vannes, ont également été soutenus.

□ Le soutien à la démocratisation culturelle

La priorité du ministère de la culture concerne **l'éducation artistique et culturelle** pour laquelle le partenariat départemental entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales, acté en 2014, a permis de disposer d'une première cartographie des publics et territoires prioritaires.

22 structures culturelles (dont 6 services éducatifs) et 19 projets ont ainsi pu être accompagnés à hauteur de 177 600 € par les services de l'Etat. 53 % des élèves du premier et du second degré ont été touchés par au moins une action d'éducation artistique et culturelle et 11 781 élèves ont bénéficié des dispositifs *Ecole et cinéma*, *Collège au cinéma*, *Lycées et apprentis au cinéma*.

Dans le cadre du **programme culture-santé et culture-justice**, 14 projets ont été soutenus en faveur de personnes hospitalisées, handicapées et sous main de justice, dont un d'envergure régionale. Deux projets en faveur des jeunes relevant de la protection judiciaire de la jeunesse ont également été aidés.

Le dispositif « Passeurs d'images », à vocation culturelle et sociale, a été proposé à Lorient, Belle-Ile-en-Mer, dans les Pays de Ploërmel et Questembert.

Au titre du soutien à la lecture publique, le département du Morbihan, particulièrement actif en matière de création et de rénovation de bibliothèques, a bénéficié d'une aide de 480 300 € pour 25 opérations de constructions ou d'équipement de médiathèques.

□ Le soutien aux actions commémoratives et pédagogiques



Depuis plusieurs années, le service départemental de l'ONAC propose aux établissements morbihannais **une vingtaine d'expositions sur les thèmes des conflits contemporains depuis la première guerre mondiale** : 1051 jours de présentation ont ainsi été organisés.

Dans le cadre du 60^{ème} anniversaire de la fin des combats en Indochine et de la bataille de Diên Biên Phu, les services de l'Etat dans le Morbihan

ont décliné la semaine mémorielle nationale à travers une exposition à la préfecture, une cérémonie départementale au mémorial de Lauzach et l'organisation d'une conférence au Palais des arts et de la culture de Vannes.

Pour célébrer le 70^{ème} anniversaire de la libération de la France et de la victoire sur le nazisme, une exposition a été présentée durant le second semestre sur les grilles de la préfecture. Les six panneaux exposés évoquaient la résistance intérieure, le maquis de Saint-Marcel, la libération de Vannes, l'arrivée des américains, la poche de Lorient ainsi que le retour de la République.

Le service départemental s'est associé au groupe de reconstitution Liberty Breizh Memory Group (LBMG) pour **l'organisation et la reconstitution d'un camp allié** de la Libération à Vannes. **Plus de 5000 visiteurs** ont parcouru le camp pendant trois jours.

5 - Le respect des lois et des libertés publiques ; la vie citoyenne



Le contrôle de légalité et le conseil aux élus

❑ Le conseil aux collectivités et la sécurisation de leurs actes



L'année 2014 a été particulièrement marquée par les élections municipales. Le 25 avril 2014, une réunion pour les 127 nouveaux maires du département a été organisée à la préfecture (*photo ci-contre*). Elle a permis au préfet puis aux différents chefs de service de l'Etat d'évoquer les dossiers et sujets d'actualité auxquels les élus allaient devoir rapidement s'attacher.

Le contrôle de légalité stricto sensu

En 2014, 36 388 actes ont été transmis au contrôle de légalité (32 790 en 2013).

A l'issue des élections municipales, un contrôle approfondi et prioritaire a été exercé à l'égard des actes relevant des institutions locales, de l'installation des nouveaux conseils municipaux et de la commande publique. Il a donné lieu à **250 interventions**. Les observations portaient principalement sur la composition des commissions d'appels d'offre et les modalités de désignation de leurs membres, sur les délégations de fonctions du conseil municipal au maire et aux adjoints.

En matière de commande publique, les irrégularités constatées concernent majoritairement les conditions de mise en œuvre de la procédure adaptée du code des marchés publics. Elles concernent essentiellement les principes de mise en concurrence : non respect des délais de publicité, utilisation de la négociation sans qu'elle soit précisée par les documents de la consultation, absence de justification des choix des entreprises, mauvaise application des critères de pondération. Les avenants majorant le montant des marchés en l'absence de sujétions techniques imprévues font, également, régulièrement l'objet de lettres d'observations aux collectivités.

Il est à noter qu'un déferé préfectoral en matière de fonction publique territoriale relatif à une demande d'assimilation démographique a été introduit au début de l'année 2014 ; la juridiction de premier niveau s'est prononcée favorablement en annulant les délibérations du syndicat intercommunal concerné.

Le contrôle de légalité des actes d'urbanisme

Au cours de l'année 2014, **21 120 actes d'urbanisme ont été reçus**, dont 5505 ont fait l'objet d'un contrôle prioritaire.

S'agissant des documents de planification, 21 approbations de PLU ont été contrôlées ainsi que deux approbations de SCoT (Auray et Arc Sud Bretagne).

Le contrôle sur les actes individuels s'effectue prioritairement sur les actes délivrés dans les communes littorales portant sur des constructions nouvelles.

21 lettres de demandes de retrait ont été envoyées en 2014. Le non respect de la loi Littoral a fait l'objet en outre de sept déférés préfectoraux. Dans la quasi-totalité des cas, le juge administratif fait droit aux recours contentieux intentés sur les actes d'urbanisme par le préfet, en référé ou sur le fond. Le contrôle de légalité des actes d'urbanisme doit désormais prendre en compte le risque de submersion.



Au cours de l'année 2015, l'exercice du contrôle de légalité devra s'adapter aux changements qui vont intervenir, à compter du 1^{er} juillet 2015, avec **la mise en œuvre de la loi du 24 mars 2014, dite loi «ALUR»**. Désormais, les communes ne pourront plus bénéficier de l'assistance des services de l'Etat hormis celles adhérant à une communauté de communes de moins de 10 000 habitants. Cette modification législative va impacter de manière fondamentale l'instruction des autorisations d'urbanisme et, par voie de conséquence, l'exercice du contrôle de légalité.

Le contrôle budgétaire

Au niveau du contrôle budgétaire, **1336 budgets primitifs ont été reçus à la préfecture et dans les sous-préfectures en 2014, ainsi que 3099 autres actes budgétaires** : décisions modificatives, budgets supplémentaires et comptes administratifs.

Ils ont fait l'objet de **239 observations** et 70 % des actes ont été réformés après intervention des services préfectoraux.

La chambre régionale des comptes a été saisie de deux refus de voter le compte administratif d'une commune et d'un CCAS.

Les emprunts toxiques

La loi de finances pour 2014 a institué un fonds de soutien en faveur des collectivités territoriales, groupements, établissements publics locaux et services départementaux d'incendie et de secours ayant souscrit des emprunts structurés. Doté de 100 millions d'euros par an pendant 15 ans, il a vocation à aider les collectivités à financer, à hauteur de 45 % maximum, les indemnités de remboursement anticipé des prêts structurés pour le désensibiliser.

Dans le Morbihan, **40 collectivités ou établissements publics ont souscrit des emprunts classés à risque. Seuls 17 d'entre eux sont éligibles au fonds de soutien** dont 9 au titre d'un emprunt dont le taux est indexé sur la parité euro/franc suisse.

Le conseil aux élus

Pendant le premier trimestre de l'année 2014, les services de la préfecture et des sous-préfectures ont été particulièrement sollicités par les collectivités et administrés sur des questions relatives aux institutions locales.



En matière budgétaire, un document retraçant la fiscalité des communes et des EPCI du Morbihan, appelé SIFILO, est à la disposition des collectivités.

47 prestations d'analyses financières ont été réalisées par la DDFiP afin d'éclairer les élus sur la situation de leur collectivité et leurs marges de manœuvre. Dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, cette direction a accompagné les travaux de la toute nouvelle commission composée de représentants des collectivités locales et des milieux professionnels.

Le programme ACTES



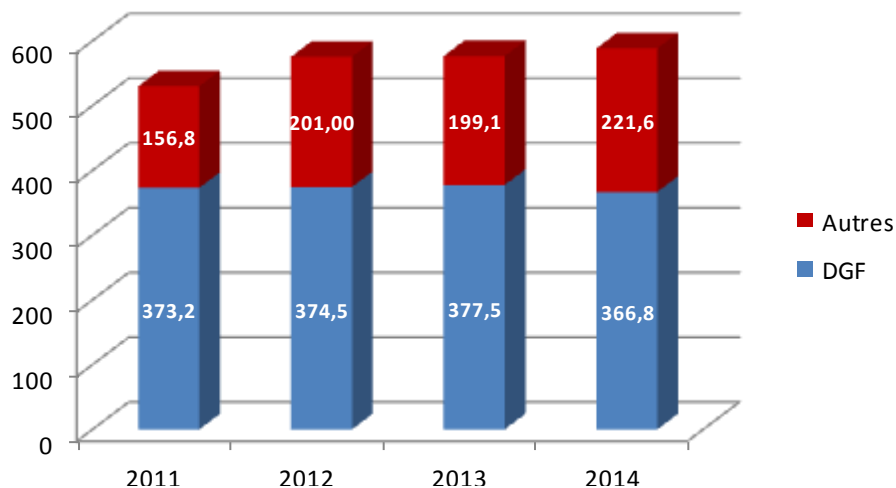
L'application ACTES a vocation à permettre la dématérialisation et la télétransmission de tous les actes soumis à l'obligation de transmission au contrôle de légalité. Jusqu'à présent, la télétransmission ne concerne que les documents les moins volumineux. L'objectif est d'expérimenter la télétransmission de l'ensemble des actes soumis à l'obligation de transmission. L'année 2014 a été marquée par un fort développement de la transmission. **Au 31 décembre 2014, 283 collectivités étaient rattachées au dispositif ACTES** : 195 communes, 48 CCAS, 19 communautés de communes, 1 communauté d'agglomération, 15 syndicats intercommunaux, 2 EHPAD, le département, le centre de gestion et le service départemental d'incendie et de secours.

En 2014, **64 % des actes ont été télétransmis**, soit 18 % de plus qu'en 2013.

Depuis 2012, l'application « **ACTES budgétaires** » est mise à disposition des collectivités afin qu'elles puissent télétransmettre leurs documents budgétaires. En 2014, **le taux d'actes télétransmis s'est établi à 17,7 %** (contre 5,12 % en 2013).

❑ Les dotations de l'Etat aux collectivités locales

La préfecture a versé, en 2014, 588,4 millions d'euros aux collectivités locales du Morbihan.



Dotations versées par l'Etat aux collectivités locales du Morbihan (en millions d'euros)

Dotation globale de financement (DGF) : 366 836 102 € en 2014 contre 377 468 285 € en 2013. Cette baisse est liée à la mise en place de la contribution au redressement des finances publiques. Elle prend également en compte une augmentation des dotations de péréquation au sein de la DGF. **L'accent mis sur la péréquation a permis à 52 communes du Morbihan de voir leur DGF progresser en 2014.**

Allocations compensatrices : 33,3 millions d'euros en 2014 contre 36,3 millions d'euros en 2013.

FCTVA : 69,1 millions d'euros en 2014 contre 54,6 millions d'euros en 2013, conséquence des investissements importants entrepris par les collectivités en 2012 et 2011.

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 6 452 496 € en 2014 contre 6 432 857 € en 2013.

Dispositif de compensation péréquée : créé par la loi de finances 2014, ce fonds est alimenté par le produit des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties. En 2014, le département a perçu à ce titre 8 379 143 €.

Péréquation horizontale :

- **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** a été créé à compter de 2012. Pour 2014, le Morbihan est bénéficiaire de 7,7 millions d'euros.

Les ressources de ce fonds en 2012, 2013, 2014 et 2015 sont fixées respectivement à 150, 360, 570 et 780 millions d'euros. A compter de 2016, les ressources du fonds sont fixées à 2 % des recettes fiscales des communes et leurs groupements dotés d'une fiscalité propre. L'innovation consiste à mesurer la richesse, permettant de définir à la fois les contributeurs et les bénéficiaires, au niveau d'un ensemble intercommunal, par agrégation de ses ressources et de celles de ses communes membres. Chaque ensemble intercommunal et chaque commune isolée peut être contributeur et/ou bénéficiaire du FPIC ou encore non impacté.

- **Le fonds de solidarité au profit des départements : le département du Morbihan a contribué à hauteur de 4,6 millions d'euros**

Créé en 2014, ce fonds est alimenté par un prélèvement égal à 0,35 % du montant de l'assiette de la taxe de publicité foncière et des droits d'enregistrements. Sont éligibles les départements dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à la moyenne ou dont le revenu par habitant est 1,2 fois inférieur à la moyenne nationale. Les ressources sont réparties entre les départements en fonction des restes à charge par habitant au titre des dépenses d'allocations individuelles de solidarité.

□ L'intercommunalité

L'année 2014 a été marquée par le renouvellement de la composition de la **commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)** après les élections municipales. Les collectivités ont élu leurs représentants, 38 membres sur les 44 que compte la commission, les représentants du Conseil régional et du Conseil général étant renouvelés à l'issue de leur mandat respectif. La nouvelle commission a été installée le 16 décembre 2014. M. Jacques Le Nay en est le rapporteur général.

Au terme d'une consultation qui a mobilisé 46 collectivités en 2013, le décret du 2 octobre 2014 a porté classement du **Parc naturel régional (PNR) du Golfe du Morbihan**. Il associe 37 collectivités territoriales : la région, le département, 5 EPCI à fiscalité propre, 30 communes et 2 communes partenaires. Le syndicat mixte du PNR, structure juridique du parc, rassemble les collectivités dont le territoire est classé dans le parc.



Quatre procédures de **dissolution de syndicats intercommunaux** ont été menées en 2014 :

- le SIAEP de la région Hennebont–Port-Louis (transfert de la compétence de distribution en eau potable au syndicat Eau du Morbihan) ;
- le syndicat intercommunal du Musée de la Résistance Bretonne (la communauté de communes du Val d’Oust et de Lanvaux est chargée d’assurer l’avenir du musée) ;
- le syndicat intercommunal à vocation unique Les Coccinelles : transfert des compétences à la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) ;
- le syndicat intercommunal d’aménagement du Golfe du Morbihan (remplacé par le syndicat mixte du PNR).

La loi relative à la modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé une nouvelle catégorie d’établissements publics : les pôles d’équilibre territoriaux et ruraux (PETR). Dans le Morbihan, trois syndicats étaient potentiellement concernés par la constitution d’un PETR : le syndicat mixte du Pays de Ploërmel, le syndicat mixte du Pays d’Auray et le syndicat mixte du Pays de Pontivy. En l’absence d’opposition des élus des syndicats mixtes du Pays de Ploërmel et du Pays d’Auray, ils ont été transformés en PETR au 1^{er} janvier 2015. Les élus du syndicat mixte du Pays de Pontivy se sont prononcés contre la transformation.

Au total, le Morbihan compte 67 syndicats intercommunaux et syndicats mixtes et 2 PETR au 1^{er} janvier 2015 (contre 72 syndicats au 1^{er} janvier 2014).

La loi MAPTAM précitée et la loi ALUR ont élargi les domaines dans lesquels **les pouvoirs de police spéciale du maire sont automatiquement transférés au président de l’EPCI à fiscalité propre.** Au 1^{er} janvier 2015, les pouvoirs de police spéciale suivants ont été transférés à l’EPCI compétent :

- en matière de voirie, les pouvoirs de police spéciale de la circulation et du stationnement ;
- en matière d’habitat, les pouvoirs de police relatifs à la sécurité des établissements recevant du public à usage d’hébergement, à la sécurité des immeubles collectifs et aux immeubles menaçant ruine ;
- en matière d’assainissement, de déchets des ménages et de réalisation d’aires d’accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, les pouvoirs de police afférents.

Toutefois, les maires et les présidents d’EPCI avaient la possibilité de s’opposer à ce transfert. Les présidents d’AQTA, de Baud Communauté, de la communauté de communes de la Presqu’île de Rhuys et de Guer Communauté ont renoncé à ces pouvoirs de police spéciale. Le président de Lorient Agglomération a renoncé au transfert en matière de voirie, d’habitat et d’aires d’accueil des gens du voyage.

L’année 2015 devrait voir adoptée **la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).** Elle prévoit notamment une nouvelle orientation de la rationalisation de la carte intercommunale, resserrée autour des bassins de vie, et le renforcement de l’intégration communautaire. La réduction du nombre de structures syndicales concernerait à titre principal les domaines de l’eau potable, de l’assainissement, des déchets, du gaz, de l’électricité et des transports. Pour mener à bien cette réforme, le préfet pourrait créer, modifier le périmètre ou fusionner tout EPCI selon une procédure dérogatoire du droit commun, en collaboration avec la commission départementale de la coopération intercommunale.



Les autres missions régaliennes

❑ La délivrance des titres



L'année 2014 a été marquée par une activité soutenue dans les services d'accueil du public de la préfecture et des sous-préfectures ainsi que par une nouvelle répartition des missions.

Une plate-forme régionale a été mise en place le 1^{er} décembre 2014 à Quimper pour la délivrance des **passports biométriques** et **un pôle titres départemental pour celle des cartes nationales d'identité (CNI)** fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2015 à la sous-préfecture de Lorient. Seuls les passeports de mission et de service, ainsi que les passeports temporaires dits « urgents » sont délivrés à la préfecture de Vannes. En 2014, 29 540 passeports et 51 313 cartes nationales d'identité avaient été délivrés.

Le **système d'information FAETON**, consacré aux **permis de conduire sécurisés**, n'ayant finalement été mis en œuvre que partiellement, l'application historique SNPC reste en activité avec toutefois d'importantes modifications techniques. En 2014, 30 981 permis de conduire ont été réalisés.

Les **immatriculations automobiles** sont en baisse constante depuis 2011 ; 68 658 certificats ont été délivrés en 2014, dont plus de 47 000 au guichet. Au cours de l'année 2015, le service sera réorganisé, ce qui devrait permettre d'améliorer la performance.

La **certification QualiPref** ayant été reconduite pour 2015, les services de la préfecture s'orientent désormais vers la qualification QualiPref 2.0 qui verra certains services proposés en ligne aux usagers. Le premier service concerné sera la prise de rendez-vous pour les commissions médicales du permis de conduire.

❑ L'accueil des étrangers

La préfecture a accordé 186 **naturalisations** en 2014. La Société des membres de la Légion d'honneur a mis en place, en 2014, un programme de huit conférences destinées aux candidats à la naturalisation. Ces rencontres ont pour but de mieux faire connaître aux postulants l'histoire, les valeurs républicaines et le fonctionnement du pays.

Le nombre de **titres de séjour** délivrés aux étrangers, ressortissants européens ou des pays tiers, a légèrement diminué en 2014 : 2720 titres, dont 512 premières demandes et 2208 renouvellements. 167 nouveaux **demandeurs d'asile** ont été orientés vers le Morbihan ; 43 ont obtenu un statut de protection (statut de réfugié ou protection subsidiaire). 113 obligations de quitter le territoire ont été prises en 2014 et 31 éloignements d'étrangers en situation irrégulière ont été réalisés, dont 19 retours volontaires.



Cérémonie d'accueil dans la nationalité française par le sous-préfet de Lorient (février 2014)

A compter du 1^{er} octobre 2015, une plate-forme régionale sera mise en place à Rennes, pour le traitement des demandes de naturalisation. La préfecture du Morbihan conservera

la compétence de l'organisation des cérémonies d'accueil dans la nationalité française. Suivant l'instruction du ministère de l'intérieur du 30 mars 2015, ces cérémonies seront désormais plus largement ouvertes aux parlementaires et élus locaux, à des personnalités issues du monde associatif ou de l'entreprise.

□ Les scrutins électoraux

L'année 2014 a constitué un temps fort en matière électorale avec le déroulement de plusieurs scrutins.

- **Les élections municipales et communautaires** en mars 2014. Des évolutions majeures sont intervenues avec la déclaration obligatoire pour tous les candidats auprès de la préfecture et des sous-préfectures, ainsi que la mise en place du scrutin de listes pour toutes les communes de plus de 1000 habitants. Près de 10 000 candidats se sont présentés aux élections municipales.
- **Les élections européennes** en juin 2014.
- **Les tribunaux de commerce** en octobre 2014.

En 2015, une nouvelle phase dense s'est ouverte avec les scrutins rénovés des élections régionales et départementales.



□ Les polices administratives

Au cours de l'année 2014, **36 dossiers ont été soumis à la CDAC, 34 décisions favorables ont été rendues**. Les surfaces de ventes autorisées ont fortement progressé, passant de 37 080 m² en 2013 à 59 308 m² en 2014. Le début de l'année 2015 est marqué par une **réforme de la CDAC**. Deux évolutions importantes sont à retenir :

- la fusion des démarches de permis de construire et d'autorisation d'aménagement commercial : pour les aménagements commerciaux soumis à un permis de construire, la CDAC rendra un avis et non plus une décision.
- le renforcement des critères d'appréciation des projets au regard de l'aménagement du territoire, du développement durable et de la protection des consommateurs.

En outre, la composition de la commission est élargie au président du Conseil régional et aux représentants des maires et des intercommunalités ainsi qu'à un représentant des consommateurs.

Le pôle départemental « armes », localisé à la sous-préfecture de Pontivy, a compétence sur l'ensemble du département pour délivrer les autorisations de détention, les déclarations, les saisies, l'agrément des armuriers et la délivrance des cartes européennes d'armes à feu (CEAF). En 2014, 901 autorisations ont été délivrées.

Le regroupement des dossiers « associations » à Pontivy a permis de constituer un pôle départemental qui a enregistré 874 créations d'associations, 2968 modifications et 201 dissolutions.

Les demandes d'autorisation et de renouvellement **de systèmes de vidéo-protection** ont diminué par rapport à 2013 : 203 autorisations nouvelles (256 en 2013) et 94 renouvellements (127 en 2013).

En matière de **police de débits de boissons**, le préfet (ou le sous-préfet territorialement compétent) a décidé 14 fermetures administratives, pour une durée inférieure ou égale à 15 jours et prononcé 26 avertissements.

Les communes de Quiberon et Carnac ont été classées **stations de tourisme** en 2014.



6 – La gestion financière, fiscale et patrimoniale



Une organisation qui s'adapte à la nécessaire rationalisation des moyens

❑ L'organisation du réseau

Dans le cadre d'un plan de **rationalisation des implantations des services de la direction départementale des finances publiques (DDFiP)**, les trésoreries de Pluvigner et de Plouay ont été fermées en décembre 2014. Les activités ont été transférées respectivement à Auray et Hennebont.

L'immeuble de l'Orientis a été libéré pour permettre de construire la nouvelle gare TGV de Lorient. Les trois services de ce centre ont été relogés dans l'immeuble situé place de l'Hôtel de ville

Cette réorganisation du réseau devrait se poursuivre en 2015.

❑ La mise en place d'une équipe dédiée au sein de la DDFiP au recouvrement forcé

Dans le prolongement de la création, en 2013, d'un pôle de recouvrement forcé des particuliers et des professionnels, un nouveau service a été chargé d'animer cette mission et de créer une cellule chargée du suivi des dossiers de procédures collectives (redressements judiciaires et liquidations judiciaires).

Cette organisation permet de donner une vision globale du dossier en vue d'une gestion uniforme et d'un traitement départemental cohérent. Les partenaires extérieurs à la DDFiP, notamment les tribunaux et les mandataires, ont un nombre restreint d'interlocuteurs, plus spécialisés dans cette mission.

La modernisation optimise les méthodes de travail pour la DDFiP et ses partenaires

❑ La dématérialisation dans le secteur public local allège et sécurise les tâches des collectivités comme celles des services de la DDFiP.



La dématérialisation dans le secteur public local s'est accélérée au cours de l'année 2014. **89 % des organismes publics locaux recourent désormais au protocole d'échanges standard.** Le Morbihan est particulièrement avancé dans le processus de dématérialisation des échanges entre les ordonnateurs et les comptables.

Pour 95,71 % de ces organismes, la dématérialisation est totale, c'est-à-dire qu'elle concerne également les pièces justificatives. Par ailleurs, 52 % d'entre eux ont recours à la signature électronique. Cette démarche allège et sécurise les tâches des collectivités.

❑ Les moyens de paiement automatisés des produits locaux progressent rapidement

Le déploiement de la monétique est un enjeu fort des services de la DDFiP dans la mesure où il répond à un besoin de la population et favorise le paiement spontané des produits locaux. Ce dispositif améliore la trésorerie des organismes publics locaux et sécurise les opérations d'encaissement des recettes en réduisant l'usage du numéraire.

La DGFIP met également à disposition des collectivités locales ses centres d'encaissement pour le traitement des paiements par TIP et talons optiques indispensables pour la gestion des encaissements à forte volumétrie.

En 2014, le chèque ne représente plus que 31,76 % des encaissements et le numéraire 1,24 %.

❑ Les particuliers recourent de plus en plus aux procédures dématérialisées



L'année 2014 a été marquée par une dématérialisation en hausse, tant pour les déclarations et les paiements que pour les démarches administratives.

33,9 % des foyers du département ont fait leur déclaration en ligne et plus de 69 % des contribuables ont désormais opté pour le paiement dématérialisé (mensualisation, télépaiement, prélèvement à l'échéance) de l'impôt sur les revenus.

Outre la mise à disposition d'applications pour smartphones, la modernisation du **site impots.gouv.fr** (consultation de son compte personnel, déclaration, paiement, réclamation, changement d'adresse...) favorise la dématérialisation des démarches des particuliers.

Cette offre de service à distance va se poursuivre en 2015 avec la dématérialisation du timbre fiscal passeport, accessible en ligne ou auprès des buralistes et guichets DGFIP.

❑ Les téléprocédures deviennent la norme pour les professionnels

Depuis octobre 2012, les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) doivent utiliser les téléprocédures professionnelles quel que soit le chiffre d'affaires réalisé. L'obligation de télédéclarer la TVA et la cotisation foncière des entreprises (CFE) a été généralisée en octobre 2014. Elle le sera en mai 2015 pour la déclaration de résultat.

Le taux départemental d'utilisation des téléprocédures au 31 décembre 2014 s'établit à 74,13 % pour les déclarations de résultat (+ 7 % par rapport à 2013) et à 76,30 % pour les déclarations de TVA (+ 13 % par rapport à 2013).

En matière de publicité foncière, les améliorations apportées à l'application de télédéclaration des actes notariés portent à 29,61 % le taux de publications.

❑ La démarche de simplification

Depuis 2013, la DGFIP s'est engagée dans un processus continu de mesures de simplification auquel la DDFiP du Morbihan participe activement.



Après 150 mesures de simplification adoptées en 2013, ce sont près de 180 nouvelles mesures qui ont été mises en application en 2014. A titre d'exemple, le paiement des frais d'hospitalisation des particuliers par carte bancaire par Internet, qui constitue une réduction des démarches administratives et permet l'amélioration du recouvrement par les établissements publics de santé.

Le maintien d'un excellent niveau d'activité

□ Des taux de recouvrement satisfaisants

- Le taux de paiement des impôts des particuliers (taxe d'habitation, taxe foncière, impôt sur le revenu) atteint 99,31 % et **les recettes encaissées se sont élevées à 1,3 milliard d'euros.**
- Le taux de recouvrement des produits locaux s'établit à 99,04 % **avec 638 millions d'euros de recettes encaissées.**
- Pour les impôts des professionnels, **les recettes s'élèvent à près de 1,2 milliard d'euros.**

□ Une lutte contre la fraude améliorée

Le contrôle fiscal et la lutte contre la fraude constituent des missions majeures de la DDFiP. Les orientations départementales 2014 s'inscrivent pleinement dans les orientations nationales : priorité à la lutte contre la fraude notamment par un renforcement du positionnement et de l'action de la Brigade de Contrôle et de Recherche (BCR), développement des vérifications de comptabilités informatisées, amélioration de la couverture du tissu fiscal, amélioration du recouvrement suite à contrôle fiscal. **Les opérations de contrôles fiscaux ont rapporté au total 47 millions d'euros en 2014.**

□ Une qualité des services rendus aux usagers et partenaires maintenue

La DDFiP du Morbihan a reçu, en 2014, 32 790 réclamations contentieuses et 15 619 demandes gracieuses. Le taux de réclamations contentieuses traitées dans le délai de 30 jours pour les impôts des particuliers est de 99,52 %. La DDFiP a également procédé au remboursement de 283 millions d'euros de crédit de TVA.

Le délai global de paiement aux entreprises des dépenses de l'Etat est en progression constante (27 jours en 2014). Pour ce qui concerne le seul comptable, le délai de paiement des dépenses des collectivités locales est de 5 jours.

La DDFiP accueille un public nombreux, essentiellement des particuliers qui viennent déclarer leurs revenus ou régler un impôt. Tout canal confondu (guichet, téléphone et courriel), près de 100 000 usagers ont contacté la DDFiP pendant la campagne déclarative 2014. L'accueil physique est resté le premier canal de contact même si les usagers tendent à utiliser de plus en plus Internet.

La rationalisation des implantations immobilières de l'état



L'Etat a défini, en 2010, sa stratégie immobilière dans un schéma départemental, avec pour objectif la rationalisation des implantations de ses différents services.

Cette rationalisation se décline notamment à travers un projet stratégique de réorganisation immobilière dans la ville chef-lieu, Vannes, avec la **construction d'une nouvelle cité administrative sur l'ancienne emprise militaire « Le Troadec »** (photo ci-contre). Deux bâtiments vont s'élever sur ce site, le premier, en cours de construction, pour la direction départementale des territoires et de la mer, le second accueillera la direction des services départementaux de l'éducation

nationale (DSDEN), et, pour partie, la direction départementale des finances publiques (DDFiP). Le bilan de cette opération en termes d'économies de charges et d'amélioration des services publics est le suivant :

- 2 bâtiments au lieu de 7,
- 7 000 m² de bureaux supprimés,
- 12 m² par fonctionnaire (ils seront 630) au lieu de 20 m² actuellement,
- du neuf, du moderne, de l'adapté, économique en énergie,
- des conditions d'accueil du public satisfaisantes,
- un cadre de travail agréable pour les agents,
- une opération autofinancée par les cessions des immeubles quittés.

Les sites libérés (sur le port et boulevard de la Paix) par les services permettront d'augmenter l'offre foncière publique pour la création de nouveaux logements. L'opération d'ensemble aura un impact économique important sur l'activité du bâtiment et sur l'emploi local.

Sur Vannes toujours, la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), la direction départementale de la protection des populations (DDPP) et la délégation territoriale de l'Agence régionale de santé (DT-ARS) seront regroupées début 2016 dans un bâtiment mis à la disposition de l'Etat par le Conseil départemental, **boulevard de la Résistance**.

Pour les mêmes raisons qu'à Vannes, même si c'est moins spectaculaire, l'Etat mène cette politique de restructuration patrimoniale dans d'autres lieux du département, en l'adaptant bien entendu au contexte local et aux enjeux. Ainsi :

- à **Pontivy**, où les services de la **sous-préfecture** seront également regroupés dans un bâtiment au lieu de deux, avec une nette amélioration des conditions d'accueil du public,
- à **Lorient**, où la **DDFiP** a regroupé ses services fonciers dans le même bâtiment existant place de l'hôtel de ville. Les 1200 m² de bureaux de l'Orientis se trouvant dans le périmètre du projet urbain prévu au sud de la gare ; l'Etat les a cédés à l'agglomération lui permettant ainsi de poursuivre son projet d'implantation du futur bâtiment d'accueil des voyageurs
- à **Lorient** encore, où un autre projet de regroupement des services de l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi (**UT-DIRECCTE**) et de l'éducation nationale a été lancé.

- à Auray, réalisation d'un regroupement de services (**DDTM et brigade d'intervention de la Gendarmerie**) dans un immeuble neuf, en cours de construction, qui sera loué dès 2016 (*illustration ci-dessous*). Les bâtiments anciens ont été vendus pour laisser place à deux programmes de logements d'initiative privée.



Rapport d'activité des services de l'Etat 2014

Préfecture du Morbihan

Mission performance et coordination

Place du général de Gaulle 56019 – Vannes cedex

Tél : 02 97 54 84 00

Mèl : prefecture@morbihan.gouv.fr

Crédits photos : services de l'Etat du Morbihan et de Bretagne, ministères de l'intérieur et de l'agriculture.